

~~ARBO~~, ~~CLUB~~ 14,

SCS. AC. 14



INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE.

X

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS RELATIFS

À

L'HISTOIRE D'ECOSSE

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU ROYAUME À PARIS.

SUIVI D'UNE INDICATION SOMMAIRE DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE.

EDIMBOURG :

IMPRIMÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ABBOTSFORD.

M.DCCC.XXXIX.



THE
ABBOTSFORD CLUB,

M.DCCC.XXXIX.

President.

JOHN HOPE, Esquire.

Right Hon. The EARL OF ABERDEEN.

ADAM ANDERSON, Esquire.

CHARLES BAXTER, Esquire.

5 ROBERT BELL, Esquire.

ROBERT BLACKWOOD, Esquire.

BINDON BLOOD, Esquire.

BERIAH BOTFIELD, Esquire.

JAMES BURN, Esquire.

10 WILLIAM BOWIE CAMPBELL, Esquire.

HON. HENRY COCKBURN, Lord Cockburn.

JOHN PAYNE COLLIER, Esquire.

JAMES CROSSLEY, Esquire.

JOHN DUNN, Esquire.

15 REV. ALEXANDER DYCE, B.A.

HON. JOHN HAY FORBES, Lord Medwyn.

JOHN BLACK GRACIE, Esquire.

DAVID IRVING, Esq. LL.D.

JAMES IVORY, Esquire.

20 HON. FRANCIS JEFFREY, Lord Jeffrey.

JAMES KINNAR, Esquire.

GEORGE RITCHIE KINLOCH, Esquire.

DAVID LAING, Esquire.

Rev. JOHN LEE, D.D.

25 WILLIAM HUGH LOGAN, Esquire.

JAMES LUCAS, Esquire.

WILLIAM MACDOWALL, Esquire.

JAMES MACKNIGHT, Esquire.

JAMES MAIDMENT, Esquire.

30 THEODORE MARTIN, Esquire.

JOHN MILLER, Esquire, M.D.

WILLIAM HENRY MILLER, Esquire, M.P.

Rev. JAMES MORTON, B.D.

ROBERT NASMYTH, Esquire.

35 ROBERT PITCAIRN, Esquire.

EDWARD PIPER, Esquire.

JOHN ROBERTSON, Esquire.

ANDREW RUTHERFURD, Esquire.

ANDREW SHORTREDE, Esquire.

40 JOHN SMITH, Youngest, Esquire.

EDWARD VERNON UTTERSON, Esquire.

Right Hon. Sir GEORGE WARRENDER, Bart.

Treasurer.

JOHN WHITEFOORD MACKENZIE, Esquire.

Secretary.

WILLIAM B. D. D. TURNBULL, Esquire.

*At a Meeting of the Council of the ABBOTSFORD CLUB, held on
the 2d day of July 1838,*

It was RESOLVED, that a Chronological Inventory of Documents relating to the History of Scotland, preserved in the Archives of the Kingdom of France, should be forthwith prepared by Mons. TEULET, Junior, and printed under the direction of the Secretary.

NOTE

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DES ABBREVIATIONS.

LES Archives du Royaume sont divisées en six sections—Legislative, Administrative, HISTORIQUE, Domaniale, Topographique et Judiciaire. Chacune des sections se subdivise en séries distinguées par les lettres de l'Alphabet.

Les lettres J. K. L. M., sont affectées aux le subdivisions ou séries de la section Historique. Dans chacune de subdivisions, les Cartons, Boites ou Registre sont désignés par une série de Numeros, et les pièces d'un même Carton ou d'un même registre sont ordinairement numérotées entre elles.

La série J. comprend le Trésor des Chartes (Registres et pièces) et le supplement au Tresor.

La série K. comprend, sous une meme suite de Numeros, les Cartons des Rois, les copies de chartes, les comptes du Tresor Royal, les pièces relatives aux villes et provinces, &c.

La série L. forme la partie Ecclesiastique. Elle se compose presque toute entiere des Anciennes Archives, des églises et couvents du diocèse de Paris.

Enfin la série M. est composée des titres genealogiques et des papiers relatifs à l'instruction publique, aux colleges, aux ordres militaires, &c. &c.

A l'aide de ces indications, il est facile de comprendre les Abbreviations qui ont été employées pour désigner dans quelles parties de la section historique se trouvent les pièces analysées.

La lettre indique la série ; le premier chiffre est le Numero du Carton ou du Registre : le second, celui de la pièce dans le Carton ou le Registre. Enfin lorsqu'une seule feuille de parchemin ou de papier contient plusieurs pièces, elles sont distinguées entre elles par des son chiffres.

Ainsi l'Indication *J. Tres. des Ch. 631, No. 6^o*. designe une pièce conservée dans la serie J. Trésor des Chartes, Carton 631, et qui se trouve la seconde du Rouleau coté 6.

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE.

ALEXANDRE III.

(Du 8 Juillet 1249 au 19 Mars 1286.)

M.CC.LXIII. 4 OCTOBRE.

Ad. Fid.
BULLA URBANI PAPÆ IV. per quam Episcopo Sancti Andreæ crucem, per regnum Scotiæ prædicandam, et indulgentias ob eam concedendas committit. *Datum apud Urbem Veterem, IIII. nonas Octobris, Pontificatus nostri anno tertio.*

(Sub plumbo)

Tr. des Ch. J. 445, No. 25.

M.CC.LXIII. 21 OCTOBRE.

BULLA URBANI PAPÆ IV. Episcopo Sancti Andreæ qua, volens omnes cruce signatos in regno Scotiæ constitutos singularis privilegii prerogativa gaudere, statuit, ut extra diœceses, in quibus ipsi et eorum bona consistunt, in causam trahi vel ad iudicium evocari non possint. *Datum apud Urbem Veterem, x. Kalendas Novembris, Pontificatus nostri anno tertio.*

(Sub plumbo)

Tr. des Ch. J. 445, No. 83.

M.CC.LXIII. 21 OCTOBRE.

BULLA URBANI PAPÆ IV. Archiepiscopis, Episcopis, cæterisque prælatis per regnum Scotiæ constitutis ut Episcopo S. Andreæ, cui prædicationem crucis in regno Scotiæ duxit committendam et omnibus, quos in hoc ipse cooperatores suos elegerit, ferventer afflittere studeant. *Datum apud Urbem Veterem, x. Kalendas Novembris, Pontificatus nostri anno tertio.*

(Sub plumbo)

Tr. des Ch. J. 445, No. 26.

M.CC.LXIII. 28 OCTOBRE.

BULLA URBANI PAPÆ IV. Episcopo S. Andreæ, qua ei indulget ut centesimum de bonis ecclesiasticis in Scotia possit exigere, ad vota crucis assumendæ exequenda; omnes, qui ea deferuerunt, apostolica cohercione cogere et plurimas indulgentias et absolutiones concedere; eidem mandans ut sedulo provideat ne cruce signatorum privilegia infringantur aut ipsi quovis modo molestantur; præcipiens denique ut quinque clerici dicto Episcopo assistentes suis beneficiis, tanquam si presentes fuerint, exceptis tamen distributionibus, plenarie fruantur. III. *Kalendas Novembris anno tertio.*

(Sub plumbo)

Tr. des Ch. J. 445, No. 32.

(Deficit.)

M.CC.LXIII. 19 MARS.

BULLA URBANI PAPÆ IV. Patriarchis, Archiepiscopis, Episcopis ac Electis, Abbatibus, Prioribus, Capitulis et Collegiis S. Benedicti vel cujuslibet alterius ordinis, nec non Decanis, Archidiaconis, etc. etc. ut Episcopum S. Andreæ, cui negotium Sanctæ Terræ in regno Scotiæ commisit, in eundo,

morando et redeundo, honore condigno fuscipiant. *Datum apud Urbem Veterem*, xii. *Kalendas Februarii, Pontificatus nostri anno tertio.*

(Sub plumbo)

Tr. des Ch. J. 445, No. 18.

M.CC.LXXXI. DECEMBRE.

LETTRES D'ALEXANDRE (III.), Roi d'Ecosse, par lesquelles il fait connoître les conventions du Mariage arrêté entre Alexandre, son fils aîné, et Marguerite, fille aînée de Guy Comte de Flandres et Marquis de Namur. *Donné lan de grace mil cc quatre vins et un, el mois de Decembre.*

K. 556, No. 1.

M.CC.LXXXI. DECEMBRE.

LETTRES par lesquelles Jean de Flandres, Comte de Namur, reconnoît avoir reçu en dépôt de son neveu, le Comte de Blois, plusieurs lettres, dont une d'Alexandre, Roi d'Ecosse, du mois de Décembre 1281, portant douaire à Marguerite, fille aînée de Guy Comte de Flandres, sœur du dit Jean, de plusieurs terres y désignées. *Vidimus en Août 1323. Scellé.*

K. 534, No. 1.

JEAN BAILLEUL.

(DU 17 NOVEMBRE M.CC.XCII.—à M.CCC.VI.)

M.CC.XCII. 20 NOVEMBRE.

PUBLICUM instrumentum quo constat JOHANNEM DE BALLIOLO Regem Scociæ juramentum fidelitatis Edwardo Angliæ Regi, ut superiori domino dicti regni Scociæ, præstitisse.

“ *In nomine Domini, amen. Anno ejusdem millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, indictione sexta, et regni magnifici principis Edwardi, Dei gratia Regis Angliæ illustris, vicesimo finiente, vicesima die Novembris ; apud Norham in castro ejusdem ville.*”

Tr. des Ch. J. 631, No. 6².

M.CC.XCII. 26 DECEMBRE.

CHARTA homagii præstiti à JOHANNE DE BALLIOLO Rege Scotiæ Edwardo Angliæ regi pro regno Scotiæ.

“ *I. N. D. Anno a nativitate ejusdem M^o. ducentesimo nonagesimo secundo, secundum quod observat ecclesia Anglicana, indictione sexta, et regni magni principis domini Edwardi, Dei gratia Regis Angliæ illustris, vicesimo primo, sexta die exeunte mense Decembri, apud Novum Castellum super Tynam, in aula palatii dicti domini Regis Angliæ.*”

Tr. des Ch. J. 631, No. 6.

M.CC.XCIII. 16 MAI.

LITTERÆ quibus JOHANNES Scotiæ Rex notum facit se vidisse et confirmasse litteras domini Alexandri, ultimi regis Scotiæ, predecessoris sui, per quas dictus rex Margaritæ filiæ nobilis viri Guydonis, comitis Flandrensis et Namurcensis, quondam sponsæ Alexandri filii sui primogeniti, ratione nuptiarum et dotalicii, donaverat mille et trecentas marcas sterlingorum (ad magnam marcam valentem tres decim solidos et quatuor denarios sterlingorum) in villa de Belloik ad festum B. Petri ad vincula annuatim percipiendas quamdiu ipsa vixerit et insuper manerium de Lenlythq̃ situm in territorio de Locunes cum ducentis marcis ad dictum manerium pertinentibus. *Testibus Johanne Comyn comite de Bouchan constabulario Scocie, Alexandro de Baillolio camerario Scocie et Gaufrido de Moubray, militibus apud Edinburgum, xvi. die Maii, anno regni nostri secundo.*

K. 556, No. 1.

M.CC.XCV. 24 JUIN.

LITTERÆ quibus AUDOËNUS HUGLACI, dominus de Hegrenes, Baro, confiliarius, secretarius ac nuncius domini Erici Norwegiæ Regis, notum facit tractatum fœderis et amicitiae initum inter dictum Regem et dominum Philippum Regem Franciæ. *Datum viii. Kalendas Julii, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.*

Scellé de trois sceaux pendant sur lacs de soie.—In hoc tractatu de regno Scotiæ agitur his verbis : “ Porro de magnifico principe Scocie rege illustri, qui, pro hiis que tenet a dicto rege Francie in regno suo, fidelitatis debito sibi hodie est strictus, inter ipsum dominum Regem et nos procuratorem predictum, nomine quo supra, specialiter est conventum : “ quod dicto domino nostro Regi Norvegie vel successoribus suis in gueris, quas faceret contra ipsum regem Scocie vel successores suos, nullum ipse Rex Francie vel successores sui prestare tenebuntur auxilium vel

“ juvamentum ; et si rex ipse Scocie, vel fui, ipsi Francie Regi, aut suc-
 “ cessoribus suis in posterum guerram facerent, dictus dominus noster Nor-
 “ wegie Rex vel successores sui, auxilium vel favorem ipsi Regi Francie
 “ prestare pari modo nulla tenus tenerentur ; nec predicto Regi Scocie
 “ vel successoribus suis idem Francie rex aut fui in guerris, quas contra
 “ memoratum regem Norwegie vel successores suos haberet, auxilium aut
 “ juvamentum prestabunt, nisi rex ipse Scocie aut successores sui ipsius
 “ Regis Francie aut successorum suorum paratus esset stare arbitrio vel
 “ judicio de questionibus et causis pro quibus fieri contingeret dictas
 “ guerras. Si vero idem rex Scocie de omnibus questionibus et querelis,
 “ quas Norwegie rex predictus, dominus noster, usque in diem presentem
 “ habet vel habere potest contra ipsum, dicti regis Francie se vellet ar-
 “ bitrio vel judicio submittere ad annum, actum est inter eundem domi-
 “ num regem Francie et nos procuratorem predictum, nomine quo supra,
 “ quod d. dominus noster rex Norwegie et successores sui, in casu hujus-
 “ modi, generalem confederacionem inter ipsum dominum Regem Fran-
 “ cie et nos procuratorem, nomine quo supra, initam, etiam quantum
 “ ad ipsum Regem Scocie et successores suos, tenebuntur dicto regi Fran-
 “ cie et successoribus suis in omnibus observare et ipse similiter Francie
 “ Rex eisdem Regi Norwegie et suis, servata tamen forma confederacionis
 “ eidem.”

Tr. des Ch. J. 457, No. 4.

M.CC.XCV. 29 JUN.

LITTERÆ JOHANNIS Regis Scotiæ Philippo Francorum Regi quibus
 apud eum suos constituit attornatos, procuratores et nuncios Guillelmum
 S. Andreæ et Matheum Dunkeldensem episcopos, et Johannem de Soule
 et Ingerannum de Umfranville, milites, ad tractandum super sponfalibus
 et matrimonio contrahendis inter neptem seu consanguineam dicti Regis
 et Edwardum filium suum primogenitum et ipsius heredem. *Datum*
apud Strivelim, tercio nonas Julii, anno Domini millesimo ducentesimo
nonagesimo quinto, regni vero nostri tercio.

Tr. des Ch. Reg. v. fº. vi^{xxix}. Rº.

M.CC.XCV. 29 JUIN.

LITTERÆ credentiales JOHANNIS Regis Scotiæ pro Guillelmo sancti Andreæ et Matheo Dunkeldenſi Episcopis et Johanne de Soule et Ingeranno de Umfranville, militibus, attornatis, procuratoribus ac nunciis suis specialiter ad tractandum et perficiendum omnia et singula negocia, se, Eduardum filium suum primogenitum et regnum Scociæ tangentia, ubicumque in regno Franciæ, cum quibuscumque personis ecclesiasticis et secularibus. *Datum apud Strivelim, tercio nonas Julii, anno Domini m^o. cc^o. nonagesimo quinto, regni vero nostri tercio.*

Tr. des Ch. Reg. v. f^o. vi^{xxix}. R^o.

M.CC.XCV. 23 OCTOBRE.

INSTRUMENTUM quo WILLELMUS sancti Andreæ et Mathæus Dunkeld. Episcopi ac Johannes de Soule et Ingerannus de Umfranville, milites, nuncii et procuratores excellentissimi principis J. (Johannis) Regis Scottorum notum faciunt tractatum confederacionis et amicitie initum inter dictum regem et Philippum Pulchrum regem Francorum. [In hoc agitur tam de confederationibus et auxiliis quam super conventionibus matrimonii Regis Scotiæ et filie Domini Valeſiæ.] *Acta sunt hæc Parisiis, in regali palatio, presentibus venerabilibus patribus Dominis S. Parisiensi et Th. Dolenſi episcopis, etc. Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto indictione nona, mensis Octobris xxiii. die, Pontificatus domini Bonifacii Pape octavi anno primo.*

Scellé de fix sceaux pendant sur lacs de soie alternativement rouges et verts. Les deux premières en commençant par la gauche, sont les sceaux des Evêques de Paris et Dole, présents à l'acte et qui le scellèrent à la requête des Ambassadeurs Ecoſſois.

Tr. des Ch. J. 677, N^o. 1. (N^o. 2 double) tranſc. dans le Reg. v. f^o. vi^{xxix}. R^o.

M.CC.XCV. 23 FEVRIER.

LITTERÆ JOHANNIS Scotorum Regis quibus ratum habet et laudat tractatum a Guillelmo S. Andreæ et Matheo Dunkeldenfi episcopis et Johanne de Soule et Ingeranno de Umfrainville militibus, amabaxiatoribus fuis, initum cum Philippo Francorum rege. *Datum apud Dunfermelyn, vii. Kal. Martii, anno Domini millesimo ccº. nonagesimo quinto, regni vero nostri quarto.*

Tr. des Ch. Reg. v. fo. vi^{xx}xii. vº.

M.CC.XCV.

LITTERÆ quibus Willelmus Sancti Andreæ ac Matheus Dunkeldenfis Episcopi, Johannes de Soule et Ingerannus de Umfrainville milites, nuntii et procuratores Johannis regis Scotorum Philippo Francorum Regi promittunt quod rex Scotiæ nullam in E. Norwegiæ Regem guerram movebit quamdiu durabit confederatio inita inter præfatos Norwegiæ et Franciæ reges adversus Regem Angliæ. *Datum Parisiis, die Sabbati post festum beati Luce, anno Domini millesimo ccº. nonagesimo quinto.*

Quatre sceaux pendant sur cordelettes de soie.

Tr. des Ch. J. 457, No. 3.

Supplem. au Tr. des Ch. J. 1035.—Transc. Reg. v. fo. vi^{xx}ix. vº.

M.CC.XCVI. 6 JUILLET.

“ In nomine Domini, Amen. *Anno a nativitate ejusdem m. cc. nonagesimo sexto, indictione ixº. mensis Julii die septimo.* Constitus in
 “ prefencia mei infrascripti notarii et testium subscriptorum, egregius
 “ princeps, dominus Johannes, Dei gratia Rex Scocie, in plena sui et
 “ libera regia potestate existens palam, publice, sponte et expresse cog-
 “ novit, organo vocis suæ, quod seductus tam temeritate propria, quam

“ quorundam consilio perverforum, per quosdam suos procuratores et
 “ nuncios transmissos in Francia, cum Domino Philippo Rege Franciæ,
 “ contra serenissimum principem dominum suum, dominum Edwardum,
 “ eadem gratia illustrem regem Angliæ, quasdam confederationes, con-
 “ ventiones, contractus et illicitas pactiones, suo, Edwardi filii sui et in-
 “ colarum regni sui nomine contraxit.” Quibus quidem, nominibus præ-
 dictis, solenniter renuntiat, asserens dicto Regi Angliæ, domino suo, in
 omnibus deinceps se adhæsurum.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6³.

M.CC.XCVI. 10 JUILLET.

INSTRUMENTUM publicum quo notum fit quod Johannes Rex Scotiæ
 ad benivolentiam Edwardi Regis Angliæ spontaneus rediens, semetipsum
 regnumque suum Scotiæ et omnia bona sua præfati Regis Angliæ volun-
 tati absolute submisit, “ vita et membris, absque corporis carcera-
 “ tione, tantummodo sibi salvis.” *Anno et indictione supradictis mense
 Julii die decimo.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6⁴.

M.CC.XCVI. 10 JUILLET.

IDEM, de eadem data, quo notum fit : “ Quod Johannes, comes de
 “ Bouchan, dominus Douenaldus, comes de Mar, dominus Alexander de
 “ Balliolo, dominus Johannes Comyn de Badenach senior, et dominus
 “ Herbertus de Makefwell,” regni Scotiæ barones, spontanea voluntate,
 ad fidem et voluntatem regis Angliæ venientes, quaslibet confederationes
 a se cum rege Franciæ initas annulaverunt. *Eodem die apud Munros.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6⁵.

M.CC.XCVI. 10 JUILLET.

SERMENT de fidélité fait à Edouard Roi d'Angleterre par Johan Comyn counte de Bouchan. *Données à Munros, le dîme jour de Juyl, l'an du regne de notre seigneur le Roi d'Angleterre avant dit, vintime quart.*

MEME Serment dans les memes termes par Donald comte de Mar, Alexandre de Bailleul, Jean Comyn de Badenauch et Herbert de Makefwell.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^e.

M.CC.XCVI. 17 JUILLET.

SERMENT de fidélité fait, "de leur plain gré," à Edouard Roi d'Angleterre, par les bourgeois et communauté de la ville d'Aberdeen. *Données à Aberdeen, le dîsestime jour de Jul, l'an de notre seigneur le Roi d'Angleterre avant dit, vintifme quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^e.

M.CC.XCVI. 27 JUILLET.

MEME Serment par les bourgeois et communauté de la ville d'Elgin. *Données à Elgyn en Morrene, le vintefetime jour de Jul, l'an du regne de notre seigneur le Roi d'Angleterre avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^e.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

SERMENT de fidélité fait à Edouard Roi d'Angleterre par Robert Evêque de Glasgow, Henri Evêque d'Aberdeen, et Thomas Evêque de Candidi-casse. *Données à Berewyk sur Twede, le vintutime jour de Augst, l'an du regne notre seigneur le Roi d'Engleterre avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

SERMENT de fidélité fait à Edouard Roi d'Angleterre par “ Malis conte de S^t Thern, Johan Comyn, conte de Bouchan, Johan Comyn de Bade-nauch, Douenald conte de Mar, Alifandre conte de Meneteth, James fenescal d'Escoce, Maubelom conte de Leuenaus, Willam conte de Sutherland, Johan de Strivelin de Morref, Willam de Morref feigneur de Botevell, Alifandre Comyn, Brian filz Alain, Renaud le Cheen, Willam de la Haye, Nicole Cambel, Pheleppe de la Leye, Johan de Balentyr, Andreu de Motbour, Alifandre, Frefel, Phelippe de Linde-feye, chevaliers.”

La formule du serment était ainsi conçue : “ Ieo devenk vostre homme lige de vie et de membre et de terrier e honour contre totes gentz qi pount vivre e morir.”—Le Roi répondait : “ Nous le recevons des terres dont vous estes ore seyfi fauve notre dreyt e autry e forpris les terres lesqueles Johan de Baillol qi fust Roi d'Escoce vous dona pus qe nous eumes renduz le Reaume d'Escoce et fors pris ausint celes les queles nous eumes seyfy avant ceo que vous fusséz venuz à notre pées.”

Donées à Berewik sur Twede, le vintutime jour de Augst, l'an du regne notre seigneur le Roi d'Engleterre avant dit, vintime quart.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6¹⁰.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par les Abbés et Couvents dont les noms suivent :—

“ Johan abbé de Douzquer, Alexandre abbé de Tungeland, Wauter
 “ abbé de Dundreynan, Adam abbé de la Seinte Croiz de Edemburgh,
 “ Patrik abbé de Cambuskenel, Gilbert abbé de Kilros, Willam abbé de
 “ Seint Edward de Balmorinagh, Rauf abbé de Dunfermelin, Andreu
 “ abbé de Coupre, Thomas abbé de Scone, Dunegald abbé de Seint
 “ Boyz, Robert abbé de Hollincoltran, Johan abbé de Neubotel, Tho-
 “ mas de Lundres, Bernard abbé de Kilwinin, Brice abbé de Dere, Brice
 “ abbé de S. Columb.” *Données à Berewyk sur Twede, le vingt
 utime jour de Aoust, l'an du regne notre seigneur le Roi d'Engleterre
 avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6ⁿ.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par les Abbé, Prieurs et Couvents dont les noms suivent :—

“ Henri abbé de Aberbrothok, Willam priour de Canouby, Adam
 “ priour del Isle de Seint Colmouth, Peres priour de Ercackan, Morice
 “ priour de Whitern, Johan prior de Seint Andreu, Eve prioressé de
 “ Hadington, Alice prioressé de Manuel, et Ade prioressé de Seint Boy-
 “ tan.” *Données à Berewyk sur Twede, le vint utime jour de Aoust l'an
 du regne notre seigneur le Roi d'Angleterre avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6ⁿ.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par les Abbés et Couvents dont les noms suivent :—

“ Johan, abbé de Joddeworth, Willeme, abbé de Drieburgh, Patrik, “ abbé de Meures, et Ricart, abbé de Kelfheu.” *Données à Berewyk sur Twede, le vintutime jour de Auß, l'an du regne notre seigneur le Roi d'Engleterre avant dit vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6¹³.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par “ Johan de Perth, burgeois et alderman de la “ ville de Saint Johan de Perth, Johan filz Richard de Perth, Dunkan del “ Celer, Ricard de Neville de Perth, Rauff Tundeman, Willam Alight, “ Johan Trefor, Willam filz Johan de Perth, Bernard le Meroer, “ Johan Serle de Perth, Douenald Brid, Robert Fuk, Phelippe Taket, “ Warin de Wyteby, Wadin de Perth, Thomas Wich, Simon le Glo- “ uere, burgeois et tuit la communauté de la ville de Saint Jehan de Perth.” *Données à Berewik sur Twede, le vint utime jour de Auß, l'an du regne notre seigneur le Roi d'Engleterre, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6¹⁴.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par Richard Brice, aldermann et les principaux bourgeois de la ville de Strivelin.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6¹⁵.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par Wautier l'orfevre, bourgeois et aldermann de Roxburgh, et par William de Dederik, bourgeois et aldermann d'Eneburgh, et par les principaux bourgeois de ces deux villes.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6⁶.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par Jean Rabuk, et Jean de Mar, baillis de Linlefcou, et par les principaux bourgeois de cette ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6⁷.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par "Alifandre le Barber," prevot de Haddington, et par les principaux bourgeois de cette ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6⁸.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par Jehan Damefune, aldermann de Jeddeworth, et par les principaux bourgeois de cette ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6⁹.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par Alifandre le Saufer, et Geffrey Caland, baillis de

Enmerkethin, dans le comté de Fife, et par les principaux bourgeois de la dite ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6²⁰.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par "Willam de la Chaumbre," bailli de Pebbles, et par les principaux bourgeois de la dite ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6²¹.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par Robert, prieur de "Roffinot," dans le comté de Forfar, et par les chanoines du dit lieu.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6²².

M.CC.XCVI.

INSTRUMENTUM quo notum fit Regem Scotiæ* confederacionibus a se cum Rege Francorum, contra fidelitatis juramentum, quo erga Regem Angliæ tenebatur, initis renuntiavisse et se regnumque populumque suum dicti Regis Angliæ (Edwardi I.) voluntati reddidisse. Sequuntur nomina procerum prælatorum et communitatum Scotiæ qui Regi Angliæ fidelitatem faciunt.

Tr. des Ch. J. 680, No. 72.

M.CC.XCVI.

"Li estrais dou proces d'Efcocce. Premiers est contenu en un in-

• Baillolum.

“ Instrumēt qui fu fait l’an m.cc. quatre vinz et douze ou mois de Novem-
 “ bre qui Jehan de Bailluel, Roys d’Eſcoce promist qu’il feroit feaus a
 “ ſon ſouverain ſeigneur le Roy de Engleterre et li fit féauté de tout le
 “ réaume d’Eſcoce et recognut que il le tenoit dou Roi d’Engleterre.

“ Apres eſt contenu en un autre inſtrument fait en ce meſmes an en-
 “ viron xvi. jours plus tart que li devant diz Rois d’Eſcoce devint homs
 “ liges du Roy d’Engleterre de tout le reaume d’Eſcoce.

“ Apres en un autre inſtrument fait l’an m.cc.iii^{xx}. et xvi. le ſeptieme
 “ jour de Julet es contenu que li Rois d’Eſcoſſe confeſſa que par ſa folie,
 “ par male ſuggeſtion d’autrui, contre le ſerement et l’omage qu’il avait
 “ fait a ſon ſeigneur le Roy d’Engleterre il avait fait aliances au Roy et
 “ a aucuns des barons de France et dolens et repentans de ce il repela
 “ et annula, tant en ſon nom come ou nom de ſon fil, les d. aliances.”

Suit l’analyſe du reſte de la piece précédente.

Tr. des Ch. J. 680, No. 73.

M.CC.XCVII.

LETTRES par leſquelles Philippe le Bel députe vers le Roi d’Angle-
 terre freres Geoffroi de Abluies et Oder de Senz, de l’ordre des freres
 preſcheurs, et freres Pierre de Landosies et Robert de Bongue, de l’or-
 dre des freres mineurs, pour lui demander, de ſa part, que J. Roi d’E-
 coſſe et les Prélats, barons et communautes du Royaume d’Ecoſſe ſoient
 compris dans les trêves et abſtinences de guerre convenues entr’eux pour
 un an. *Données à Saint Germain en Laie, le mardi empres les bran-*
dons, l’an de grace mil deux cenx quatre vinz et dix ſept.

Scell. ſur double queue, du ſceau R^l. de France, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 632, No. 23.

M.CC.XCVIII. 15 JANVIER.

INSTRUMENTUM reſponſionum factarum a Petro Flotte milite de Re-

vello et à Symone de Meleduno ex parte Regis Franciæ commissariis, Gaufrido de Gyenvilla militi et Johanni Lovel clerico ac quibusdam aliis Regis Angliæ nunciis.—In hoc agitur de treugis observandis et de prifonariis ab utraque parte liberandis, et præfertim de Johanne Rege Scotiæ et ejusdem filio, quorum occasione ambaffiatores Franciæ rogant ut “ponantur in manu alicujus prelati Franciæ qui eos custodiat, “nomine Summi Pontificis, donec ipsum consuluerimus et nobis dederit “respondum, et si mandet quod debeant vobis restitui, vobis restituentur “per dictum prelatus, nisi interim morientur, et si mandet contrarium, “dictus prelatus restituet eos nobis.”

Anno Domini M^o. CC^o. nonagesimo octavo, indictione xi., mense Januarii, ejusdem mensis die decima quinta, Pontificatus Sanctissimi patris et domini Bonifacii divina providentia Papæ octavi anno quarto. Hec sunt acta anno, indictione, mense, die et Pontificatu predictis, Parisiis, in domo Regia quæ vocatur Luppera.

Tr. des Ch. J. 632, No. 28.

M.CC.XCVIII. 31 MARS.

INSTRUMENTUM petitionum a præfatis ambaxiatoribus Regi Angliæ directarum de Rege Scotiæ et ejusdem regno comprehendendis in treugis, inter Angliæ et Franciæ reges initis. *Anno incarnationis millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, indictione undecima, pontificatus sanctissimi Patris domini nostri universalis domini Bonifacii Papæ VIII. anno quarto, mense Martii die ultimo.*

Tr. des Ch. J. 632, No. 25.

M.CC.XCVIII. 3 AVRIL.

INSTRUMENTUM responsionis factæ a Rege Angliæ Regis Franciæ ambaxiatoribus. Le Roi d'Angleterre declare qu'il est pret à remplir toutes les conventions de la trêve, mais quant à la proposition qui lui est faite par

les ambassadeurs de comprendre dans cette trêve le Roy et le royaume d'Ecosse, il proteste : “ Quod hujusmodi requisitio sibi erat nova, extranea
 “ et admirabilis, cum nec in primis nec secundis sufferentiis facta fuisset
 “ mentio aliqua de eisdem, et cum ista requisitio sic sibi nova, extranea,
 “ et admirabilis, maximi ponderis, maximæque reputationis sibi videatur ;
 “ Ideo magna indiget discussione et diutina deliberatione, ad quas facien-
 “ das personis et litteris a se distantibus quibus poterat plenius certiorari in-
 “ digebat, quare ut clarius et efficacius requisitioni supra dicta satisfaciatur,
 “ habita diligenti deliberatione et competenti discussione, quam citius
 “ bono modo poterit per suos speciales domino Rege Franciæ responde-
 “ bit.”

Anno incarnationis millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, indicatione undecima, pontificatus sanctissimi patris domini nostri universalis domini Bonifacii Papæ VIII. anno quarto, mensis Aprilis die tertio intrantis.

Tr. des Ch. J. 632, No. 26.

M.CC.XCVIII. 19 AOUT.

INSTRUMENTUM rationum a Guillelmo de Belloforti, Johanne de Foresta et Clemente de Saviaco, Regis Franciæ ambaxiatoribus, coram Angliæ Rege expositarum ut, non obstantibus causis a se allegatis, in treugis cum Francia initis, regem et regnum Scotiæ admittat.

Anno millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, indicatione undecima, mense Augusti die xix., Pontificatus Sanctissimi Patris et domini nostri domini Bonifacii Papæ VIII. anno III.º. . . . Actum in castris seu tentoriis dicti Regis Angliæ, prope castrum Puellarum in Scocia, quod vulgariter nuncupatur Edenbouch.

Tr. des Ch. J. 632, No. 27.

M.CC.XCIX. 19 JUIN.

TRAITÉ conclu, par l'entremise du Pape, entre Philippe le Bel, Roi de France, et Edouard 1^{er}, Roi d'Angleterre. L'un des articles de ce traité porte : " Que la personne monsieur Jean de Bailleul Roi d'Eſcoce
" soit mise tantost ou pouoier du dit Pape et baillée et livrée des ore a
" Wicence en la main de révérend père monsieur Renaut, par la grace
" de Dieu evesque de Vincence, meſſage du dit Pape, à tenir là ou il
" voura, en nom du Pape, et ce qui fera ordene par le dit Pape du dit
" Roi d'Eſcoce tenra en la personne Eddouuart, fil de celui Roy d'Eſ-
" coce, se autre chose endementiers n'estoit ordenée et acordée par les
" ditz Rois de France et d'Angleterre quant il feront enfamblé, etc."
*Données à Monflereul sur la mer, le vendredi devant la feste Saint
Jehan Baptiste, l'an de grace mil deus centz quatre vinz et dis et neuf.*

Scell. de xvi. sceaux pend^t. sur double queue. Les négociateurs pour la France étaient : Giles, Archevêque de Narbonne ; Pierre, Evêque d'Auxerre, Robert duc de Bourgogne, Guis comte S. Pol, Pierre Flotte, Sire de Reve, et Pierre de Belleperche, chanoine de Bourges.

Pour l'Angleterre :

" Jehan de Wincetre, Symons des Salebiers, Evesques ; Aymes de
" Savoye ; Henri de Nicoles ; Guis de Warvik, contes ; Aymare de Va-
" lence, Ottes de Granffon, Jeffroys de Genvile et Jehans de Bar,
" chevaliers."

Pour le Pape :

Renaut, Evêque de Vicence.

Tr. des Ch. J. 632, No. 32.

M.CC.XCIX. 18 JUILLET.

LITTERÆ Raynaldi, episcopi Vicentinensis, Apostolicæ fedis nuncii, Philippo Francorum Regi quibus eum certiore facit quod, juxta ordinationem factam apud Monasterium per nuncios regni Franciæ et Angliæ, egregium virum Johannem de Balliolo dictum regem Scotiæ, sibi apud Vizantium liberi presentatum, nomine Papæ, custodiendum accepit. *Datum Vizanti anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, indictione duodecima, die decimo octavo Julii, Pontificatus domini Bonifacii Papæ VIII. anno quinto.*

Trace de sceau pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 632, No. 37.

M.CCC.I. 26 JANVIER.

RATIFICATION par Edouard 1^{er}, Roi d'Angleterre de la trêve conclue à Amiens entre les Ambassadeurs et ceux de Philippe le Bel, Roi de France. Jean de Bailleul, Roi d'Ecosse, et les Ecossois tenant le parti de la France, étaient compris dans cette trêve qui devait durer jusqu'à la fête S. André 1302. Toutes les conquêtes faites par les Anglais sur les Ecossois devaient être, jusqu'à cette époque, remises entre les mains du Roi de France. Les ambassadeurs Anglais avaient protesté : " Que ja soit ce que les gentz le Roi de France appellent touz jours Johan roi d'Eseoce, ils dient qu'il n'est par roi d'Eseoce ne li ne les Escotz ne font par aliez au dit Roi de France." *Données à Lynlyscu le xxvi. jour de Janeur l'an de grace mil treis cens et un, et en l'an de nostre regne trentisme.*

Scell. du gr. Sc. R^l. d'Angleterre pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 633, No. 2.

M.CCC.I. 24 FEVRIER.

LITTERÆ quibus Johannes de Soulys, custos regni Scotiæ, nec non prelati, comites, barones, totaque ipsius regni communitas Philippo Francorum Regi promittunt quod, ex parte sua, treugas inter Regem et Regem Angliæ initas, et à se admittas, fideliter observabunt. *Datum apud Sconam xxiij^o. die Februarii, anno gratie m^o. ccc^o. primo.*

Scell. du gr. Sc. R^l. d'Ecosse pendant sur double queue.

Tr. des Ch. J. 633, No. 3.

M.CCC.II.

LETTRES de Jean de Bailleul Roi d'Ecosse à Philippe le Bel par lesquelles il l'autorise, à traiter de ses différends avec le Roi d'Angleterre et à prendre à cet égard tel arrangement qu'il voudra "ou par paix ou par "trêve ou par abstinence." *Donné à Bailleul le jour de fest Saint Clément l'an de grace mil ccc. et deus.*

Scell. sur simple queue d'un petit sceau en cire verte aux armes d'Ecosse.

Le préambule de cette lettre est ainsi conçu : "A tres excellent prince "notre tres chier Seigneur et bon ami et *notre espérance auprès Dieu* "Philippe par la grace Dieu Roi de France etc."

Tr. des Ch. J. 633, No. 5. Transc. Reg. v. f^o. vi^{xx}xv. V^o.

ROBERT BRUS.

(25 MARS 1306, au 17 JUIN 1329.)

M.CCC.XXVI. AVRIL.

ACTE du traité d'alliance et de confédération contre le Roi d'Angleterre entre Robert (Brus) Roi d'Ecosse et Charles le Bel Roi de France, conclu et juré, au nom du dit Roi d'Ecosse, par ses ambassadeurs Thomas Ranulp comte de Moref, seigneur du Val de Avande et de Manne; Jaques Beu archidiacre de St André sire de Loys, Adam de Moref docteur en decrets et Gautiers de Twynham chanoine de Glascow. *Donné a Courbueil l'an de grace mil trois cens vint et fis en mois d'Avril.*

Scellé de 4 sceaux pend^{ts}. sur cordelettes de foie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 3—doubles Nos. 4-5.

M.CCC.XXVI. 12 JUILLET.

RATIFICATION par Robert Roi d'Ecosse du traité conclu a Corbeil au mois d'Avril 1326 (V^{ez} cid. No. 3) par ses ambassadeurs Thomas Ranulp, Jaques Beu, Adam de Moref, et Gautiers de Twynham, avec le Roi de France Charles le Bel, contre le Roi d'Angleterre. *Donné a Ejsirivelin, le douzime jour de Juyl, l'an de grace mil trois cens vint et fis et de notre regne vingt et un.*

Scell. sur cordelettes de foie du gr. Sc. R^l. d'Ecosse en cire verte.

Tr. des Ch. J. 677, No. 6.

M.CCC.XXVIII. 1 MARS.

LITTERÆ quibus EDUARDUS Rex Angliæ, dominus Hiberniæ et dux Aquitaniæ, omnia jura dominationis a se et a predecessõibus suis in regnum Scotiæ vindicata deferens, de communi consensu prelatorum et procerum, comitum et baronum ac communitatum regni sui in parlamento congregatorum, dictum regnum Scotiæ per suas rectas marchias, prout tempore Alexandri regis constabat, Roberto Dei gratia Scotorum regi, confederato et amico suo, et ejusdem successoribus, divisum a regno Angliæ, integrum et liberum adjudicat. *Datum apud Eboracum, prima die mensis Martii, anno gratie millesimo trecentesimo vicesimo octavo.*

Copie authentique, accompagnée d'une copie Française.

K. 166, No. 5.

DAVID II.

(Du 8 JUIN 1329, au 22 FEVRIER 1371.)

M.CCC.XLIII. 18 JANVIER.

LITTERÆ Petri Peneſtrinenſis, ſanctæ Romanæ eccleſiæ Vicecancellarii, et Ambaldi Tuſculani epiſcopi, Apoſtolicæ fedis nunciſſimorum, quibus notas faciunt treugas inter Philippum Franciæ Regem et Eduardum Regem Angliæ, mediante auctoritate Apoſtolica, initas. *Actum et datum in priorata B. M. Magdalene de Maleſtricto, ordinis ſancti Benedicti, Venetenſis diœceſis, anno a nativitate Domini milleſimo trecentefimo quadrageſimo tertio, indiſtione undecima, die xviii. menſis Januarii, Pontificatus ejuſdem domini Clementis Papæ vi. anno primo.*

Les Ecoſſais ſont compris dans ce traité comme alliés de la France ; et il eſt dit dans un des articles : “ Quod rex Scociæ, comes Hanonie et
 “ alligati dictorum regum mittent ſuos nuncios ad curiam predictam
 “ cum poteſtate conſentiendi ac firmandi ſecundum tractatum fiendum
 “ coram dicto domino Papa in quantum eos tangit, infra diem predictam
 “ B. Johannis et ſi aliqui eorum mittere noluerint propter hoc non re-
 “ tardabitur negotium antedictum.”

J. 636, No. 17.

M.CCC.XLVII. 28 SEPTEMBRE.

TREVE conclue “ ès champs près Calais ” entre Philippe vi. et Edouard
 III. le 28 Septembre 1347.

Les Ecoſſais ſont compris dans cette trêve comme alliés de la France.

J. 636, No. 21.

M.CCC.LIX. JUIN.

CONFIRMATION par Charles fils aîné du Roi de France, Régent du Royaume, duc de Normandie et dauphin de Viennois, des conventions arrêtées "à Paris ou Palais Royal ou lieu appelé la Sale Neuve le pénultième jour du mois de Juing l'an de grace mil trois cens cinquante neuf," entre Symon de Bucy chevalier et Jehan Chaillemart, conseillers du Roi de France et ses députés, d'une part, et Robert de Erfquin chevalier et Normant de Lesley écuyer, députés du Roi d'Ecosse,* d'autre part, pour "l'entretènement" de l'alliance entre les deux princes contre le Roi d'Angleterre et le paiement par la France de 50,000 marcs d'esterlins d'or qui devront être réunis à Bruges à la prochaine fête de la Purification pour contribuer à la rançon† du dit Roi David, prisonnier du roi d'Angleterre.‡ *Datum Parisiis anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo nono mense Junii.*

Scell. du gr. sceau du Reg. en cire verte, pendant sur lacs de foie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 7-8, double.

* David II.

† Fixe à cent mil marcs d'esterlin d'or.

‡ "Le dit Roi David ne se voulut onques départir de l'alliance de France encore que s'il l'eut fait le dit Roy d'Angleterre l'eut plus facilement deslvré de prison."

ROBERT II.

1^{er} Roi de la Famille des Stuarts.

(Du 23 FEVRIER 1371 au 19 AVRIL 1390.)

M.CCC.LXXI. 30 JUIN.

LETTRES par lesquelles “ Gautier, evesque de Glasgu, Archebaut de “ Douglas chevalier et Adam de Tynnyngthane doyen de l’église de Aber- “ don,” députés de Robert II. Roi d’Ecosse, font connaitre le traité d’alliance offensive et défensive contre le Roi d’Angleterre, qu’ils ont conclu au nom du d. Robert et en vertu des pouvoirs qui leur étaient délivrés par ce Prince, avec Charles v. Roi de France. *Donné au Chastel du bois de Vincienes les Paris le darrenier jour du mois de Juing, l’an de grace mil trois cens soixante et onze.*

Scellé des sceaux des trois députés, en cire rouge, pendant sur double queue. Ces sceaux sont parfaitement conservés. Celui d’Archembaut de Douglas est rond ; il porte d’hermines au cœur posé en abîme et surmonté d’une tête de paon portant une devise dans le bec. Pour légende : Sigillum Archibaldi de Douglas.

Tr. des Ch. J. 677, No. 12.

Lettres de Charles v. contenant le même traité.

K. 167, No. 5.

M.CCC.LXXI. 30 JUIN.

LETTRES de Charles v. par lesquelles il promet d’accepter le traité d’alliance offensive et défensive contre le Roi d’Angleterre proposé par

“ l’evesque de Glasgu, Archebaut de Douglas et maistre Adam de “ Tynynghame doyen de l’eglie d’Aberdon ” députés et procureurs de Robert II. Roi d’Ecosse, pourvu que le dit traité soit ratifié selon sa forme et teneur par le d. Prince et par lettres scellées de son grand sceau. *Donné en nostre chastel du bois de Vincennes les Paris le darrenier jour de Juing, l’an de grace mil trois cens soixante et onze et de nostre regne le huitiesme.*

Scellé du grand sceau R^l. en cire blanche pendant sur double queue.

Tr. des Ch. J. 677, No. 11.

M.CCC.LXXI. 30 JUIN.

RATIFICATION par Charles V. roi de France du traité d’alliance offensive et défensive contre le Roi d’Angleterre entre lui et Robert II. Roi d’Ecosse par l’entremise de “ l’evesque de Glasgu, Archebaut de Douglas “ chevalier et maistre Adam de Tynynghane doyen de l’eglise d’Aberdon, ” députés du d. Roi d’Ecosse et chargés de ses pouvoirs spéciaux. *Donné en nostre chastel du bois de Vincennes lez Paris, le derrenier jour du mois de Juing, l’an de grace mil trois cens soixante et onze et de notre regne le huitiesme.*

Scell. du gr. sceau R^l. en cire verte pendant sur lacs de soie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 13.

M.CCC.LXXI. 28 OCTOBRE.

RATIFICATION par Robert II. Roi d’Ecosse du traité d’alliance offensive et défensive contre le Roi d’Angleterre conclu entre lui et Charles V. Roi de France : *Donné soubz nostre scel, en nostre chastel de Edynbourgh, le vint huitiesme jour du mois d’Octobre, l’an de grace mil trois cens soixante et onze et de nostre regne le premier.*

Scell. du gr. sceau R^l. d'Ecoffe en cire verte pendant sur cordelettes de foie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 9, double No. 10.

M.CCC.LXXII. 1^{er} OCTOBRE.

HOMMAGE rendu a Charles v. par Nicolas Erkyne du royaume d'Ecoffe, chevalier, pour la rente annuelle de trois cents francs d'or à prendre sur le trésor à Paris, qui lui avait été allouée par ce Prince en recompense de ses services. *Données le premier jour d'Octobre, l'an de grace mil trois cens soixante et douze.*

Scellé sur simple queue d'un sceau aux armes de Nicolas de Erkyne en cire rouge.

Tr. des Ch. J. 621, No. 77.

M.CCC.LXXXIV. JUILLET.

“ COPIE de ce qui fut fait au traité à Boulogne l'an quatre vingt et “ quatre,” entre la France, l'Angleterre, l'Ecoffe et l'Espagne.

K. 167, No. 8.

M.CCC.LXXXV. 16 NOVEMBRE.

LETTRES par lesquelles Robert II. Roi d'Ecoffe reconnaît avoir reçu de Charles VI. Roi de France, sous la conduite de Jean de Vienne Amiral de France, le secours en hommes d'armes et arbalétriers qui lui avait été promis contre le Roi d'Angleterre, et en même temps la somme de “ quarante mille livres tournois pour être employée et distribuée au fait “ de la dicte guerre commune.”

La dite somme employée comme suit :—

Pour remonter les hommes d'arms et arbalétrieres dont les chevaux avaient péri pendant le voyage,	vii ^m . l. t.
Au Cardinal d'Ecosse,	vii ^c . l.
Au Comte de " Carrik" fils ainé du Roi, . . .	v ^m v ^c . l. t.
Au Comte de " Fif" son second fils, . . .	iii ^m . l. t.
Au Comte de Douglas,	vii ^m v ^c . l. t.
Au Comte de la Marche,	iiii ^m . l. t.
Au Comte de " Morreue,"	mil. l. t.
A Archambaut de Douglas, Seigneur de Galloe, .	v ^m v ^c . l. t.
A David de Lindezay,	v ^c . l. t.
A Jehan de Lindezay,	ii ^m . l. t.
A Macorme de Dromod,	iiii ^c . l. t.
A Thomas de la Haie,	iiii ^c . l. t.
Guillaume de Kierk,	vi ^c . l.
Henry de Douglas,	iii ^c . l.
Jehan de Joneston,	iii ^c . l.
Guillaume Stuard,	c. l. t.
Henry Preston, chevalier,	lx. l.
Au dit Thomas d'Erkin,	v ^c . l.
Au dit Guillaume de Lindezai,	v ^c . l.
Guillaume de Connighan,	v ^c . l.
Robert Legrand, écuyer,	xl. l.
Maitre Mathieu Glandanwin,	lx. l.
Jehan Grey,	xl. l.
Jehan de Blaify, Girart de Bourbon, Eustache de Vondenay, Jehan de Fontaines, et Michel de la Fotte, chacun	v ^c . l.
——— En tout,	xl ^m . l. t.

La dite somme ainsi partagée par Thomas d'Erkin, Guillaume de Lindezai et Guillaume de Conninghan, chevaliers, délégués par le conseil d'Ecosse, et Jehan de Blaify, Girart de Bourbon, Eustache de Vondenay, et Jehan de Fontaines, chevaliers, délégués par le d. Amiral au nom du

Roi de France. *En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes l'an de grace mil trois cens quatre vings et cinq, le xvi^e. jour de Novembre, et de notre règne le xv^e.*

Scellé du grand sceau d'Ecoffe en cire blanche pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 677, No. 15.

M.CCC.LXXXV. 16 NOVEMBRE.

QUITTANCE par Robert II., Roi d'Ecoffe pour la somme de x^m. francs d'or reçus de Charles VI. Roi de France pour être employés aux frais de la guerre contre les Anglais. *En tesmoing de ce avons fait mettre notre scel à ces présentes, l'an de grace mil trois cens quatre vings et cinq, le xvi^e. jour de Novembre, et de notre regne le xv^e.*

Scellé sur double queue du gr. Sc. Rl. d'Ecoffe, en cire blanche.

Tr. des Ch. J. 677, No. 15.

ROBERT III.

(Du 19 AVRIL 1390 au 6 AVRIL 1606.)

M.CCC.XC. 1^{er}. DECEMBRE.

RATIFICATION par ROBERT III. Roi d'Ecoffe du traité d'alliance offensive et défensive conclu par Robert II. son père, le 28 Octobre 1371, avec Charles V. Roi de France. *Donné soubz notre scel en notre chastel de Edynburch, le premier jour de mois de Décembre, l'an de grace mil trois cens quatre vintz et dix.*

Scell. sur double queue, du gr. sceau d'Ecoffe en cire blanche.

Tr. des Ch. J. 677, No. 16.

M.CCC.XCI. 30 MARS.

CONFIRMATION par CHARLES VI. Roi de France, avec Robert III. Roi d'Ecoffe, du traité d'alliance offensive et défensive conclu en 1371 entre Robert II. et Charles V., leurs prédécesseurs. *Donné au palais de Saint Pol, le pénultième jour de Mars après Pâques, l'an de grace mil trois cens quatre vins et onze, et le onzième de notre regne.*

Scellé du gr. Sc. R^l. de France en cire verte pendant sur lacs de soie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 17.

Copie vidimus datée du 20 Juillet 1397, No. 18.

INSTRUCTIONS données par Charles v. à ses ambassadeurs envoyés vers Robert Roi d'Ecosse : Il les charge de donner avis au Roi d'Ecosse de tout ce qui a été traité avec le duc de Lencastre " foy disant " Roi d'Angleterre, des trêves qui ont été conclues avec ce prince et de toutes les concessions qui lui ont été faites afin d'obtenir la restitution de la reine d'Angleterre femme de Richard et fille du Roi de France. " Signifiant " ces choses ainsi pleinement à lui, comme à son cousin et allié, afin " qu'il soit informé de la vérité, car le Roi a entendu que de la partie des " Anglais, et mesmement du d. Duc de Lencastre, ont esté données à " entendre au dit Roi d'Ecosse plusieurs choses en entencion de pouvoir " faire rompre les ligues et amitez qui ont esté de long temps et encores " sont tenues et gardées fermement entre les Rois de France et d'Ecosse. " Et pour ce le Roy lui prie et requiert qu'il ne vuille croire aucune- " ment que le Roi se vuille, comment que ce soit départir, des d. alli- " ances, ne sur ce donner aucune foy aux paroles des d. Anglais."

Tr. des Ch. J. 645, No. 12.

LITTERÆ credentiales Caroli vi Regis Franciæ pro ambaxiatoribus suis ad Robertum Regem Scociæ directis.

Minute sans date.

Tr. des Ch. J. 645, No. 12².

ANTER^E. A M.CCC.LXXIX.

TRAITE d'alliance offensive et défensive conclu entre Charles v. et le Roi d'Ecosse.

Copie sans date.

M.CCC.XCV. 9 MARS.

TREVE conclue le 9 Mars 1395, pour 28 ans, entre Charles vi. Roi de France et Henri v. Roi d'Angleterre afin de pouvoir travailler à l'extinction du schisme.

Le Roi d'Ecosse est compris dans ce traité comme allié de la France.

J. 643, No. 15.

M.CCC.XCVI. 14 AVRIL.

“ C'EST la responſe faiçte au comte de Ruthelland, au conte Maréchal, et à meſſire Guillaume Lefcrop chambellan d'Engleterre, envoieſt au Roy de par le Roy d'Engleterre ſon filz. Laquele responſe leur fu faiçte, préſent le Roy en ſon conſeil le *xiiiij. jour d'Avril l'an de grace mil ccc. iiiij. et ſeize avant Paſques.*”

—“ Au tiers article faiſant mention des Eſcos contenant ce qui ſ'enſieut : Item comment le Roy noſtre ſire a envoieſt par ſes meſſages, avant ſes heures, à ſon père de France comment les Eſcos n'ont voulu tenir les trieves . . . — Reſpont le Roy : que pour cette cauſe et pour autres il a ordoné envoyer ſes meſſages devers le Roi d'Eſcoce et partiront briefment et leur a commandé faire leur chemin par devers ſon d. filz le Roy d'Engleterre afin que il leur baille, ſe il lui pleſt, tous les articles en quoy les diz Eſcos ont défailli ou défailient en l'accompliſſement du traictié des diçtes trèves, et qu'ils en parlent au d. Roy d'Eſcoce et y facent par devers lui tout ce qui y fera a faire, et ſe ſon dit filz le Roy d'Engleterre veult envoyer avec ſes diz meſſages aucune des ſiens, le Roy y prendra pléſir afin que ils voient la diligence que les gens du Roy y feront et puiſſent plus pleinement dire les choſes en quoy les diz Eſcos défailient ou fait des diçtes trèves et que la beſoigne puiſt prendre meilleur et plus ſeure conſeſion.”

Tr. des Ch. J. 644, No. 20.

M.CCCC.I. 1^{er} JANVIER.

LITTERE quibus David de Lindefay comes de Craufurd, de regno Scociæ, Ludovico duci Aurelianensi homagium ligium et omnimodum fidelitatis juramentum, ad vitam suam, in omnes, præter Regem Scotiæ et ejusdem primogenitum, præstat, mediante solutione competentis et consueti in Francia stipendii. *Datum Parisiis, die primo mensis Januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo primo.*

Scell. d'un sceau pendant sur double queue aux armes du S^r de Lindefay.

Légende : *S. David de Lindefay comitis de Craufurde.*

Cartons des Rois. K. 57.

M.CCCC.III. 10 JUILLET.

“ INSTRUCTION baillée au sire de Hengueville et à maître Jehan de Sains, de l’avis du Roy et de son conseil, sur le fait de l’appoinctement pourparlé entre Monsieur de Chartres, le sire d’Augoudeffent et eulx d’une part, et les messagés d’Angleterre d’autre part, pour avoir lequel avis les diz sire de Hengueville et maître Jehan estoient venuz devers le Roy.”

Le Roi charge ses ambassadeurs d’insister pour que les Ecoffais soient compris dans la trêve conclue avec l’Angleterre : “ Car il est impossible que bonnement elles (les trêves) puissent être feurement tenues, ne la mer estre feure, si les Escos ne y sont compris, mesmement qu’ils sont alliez au Roy et à ses prédécesseurs de long temps et y peuvent et doivent estre compris se il leur plect.”

Donné à Paris le x^e. jour de Juillet, l’an de grâce mil cccc. et trois.

Tr. des Ch. J. 645, No. 48.

REGENCE DU DUC D'ALBANIE ET DE SON FILS.

1406-1424.

M.CCCC.VII.

LITTERÆ quibus Robertus, Regis Scotiæ filius, dux Albaniae, comes de Fyfe et de Menteth ac regni Scotiæ gubernator generalis, in domo fratrum predicatorum de Perth, una cum Ambaxatoribus Caroli VI. Francorum regis constitutus, confirmat et promittit tenere confederationes ab antiquo inter reges Scotiæ et Franciæ initas et conclusas. *Anno Domini millesimo quadringentesimo septimo, secundum computationem ecclesiæ Scoticanæ, et gubernacionis nostre anno secundo.*

Sigillum avulsum desideratur.

Tr. des Ch. J. 677, No. 19.

M.CCCC.XXII. 6 MARS.

LETTRES de CHARLES VII. par lesquelles considérant que “ Son cher
 “ et amé cousin Jean Stuart, Seigneur de Darnellé et de Concreffault,
 “ conneftable de l’armée d’Efcosse, est venu du d. pays d’Ecosse, et a
 “ amené avec luy grande compagnie de gens d’armes et de trait en in-
 “ tention et mettant à effet les anciennnes alliances des Royaumes de
 “ France et d’Efcosse, et a servi et fait encore chacun jour à l’encontre
 “ des Anglois ses anciens ennemis et de plusieurs ses rebelles et défobe-
 “ issance:” Et voulant furtout récompenser la conduite du d. J. Stuart à

la bataille de Baugé en la quelle “ il se maintint et gouverna comme
 “ vaillant et courageux chevalier, il lui donne à toujours mais perpétu-
 “ ellement et à ses hoirs males descendants de son corps endroite ligne
 “ la ville, terre, chastel et chastellenie d'Aubigny sur Nièvre.” *Donné
 à Bourges, le vingt sixieme jour de Mars, l'an de grâce mil quatre cent
 vingt deux.*

K. 168, No. 20.

M.CCCC.XXIII. 19 AVRIL.

SERMENT de fidélité fait à CHARLES VII. Roi de France par “ Arche-
 “ bald,” Duc de Touraine comte de Douglas “ et lieutenant général du
 “ dit Roy au faict de la guerre contre les Anglois.”

*Donné à Bourges, le xix^{me}. jour d'Avril avant Pasques, l'an de grâce
 mil ccc. et vingt trois.*

Scellé d'un sceau en cire rouge, pendant sur double queue aux armes
 du C^{te}. de Douglas.

(Cette pièce est en partie détruite par l'humidité.)

Tr. des Ch. J. 680, No. 70.

M.CCCC.XXIII. MAI.

LETTRES par lesquelles CHARLES VII. considérant que “ comme notre
 “ amé Laurent Vernon, Escuyer du royaume d'Ecosse, nous ayt baillé et
 “ délivré en nos mains le Comte de Sommercet, Anglois, son prisonnier
 “ de la journée de Beaugé, pour en racheter et délivrer nostre très cher et
 “ très amé cousin le comte de Eû, tenant à présent prison et mains de nos
 “ anciens ennemis et adversaires les Anglois de la journée d'Azincourt,
 “ moyennant et parmy la somme de quarante mil escus d'or que luy
 “ sommes tenus faire et fournir par appointment sur ce fait de notre part
 “ avec luy, par lequel nous lui avons accordé et promis bailler à héritage

“ perpétuel, pour luy, ses successeurs, héritiers ou ayans cause, le chastel,
 “ chastellenie, terre et seigneurie de Montrau Bonin assis en nostre
 “ comté de Poitou avec toutes ses appartenances et dépendances.”

*Donné à Bourges en mois de May, l'an de grâce mil quatre cent vingt
 trois et de notre règne le premier.*

K. 168, No. 21.

M.CCCC.XXIII. 6 OCTOBRE.

LITTERÆ quibus Galterus Stuart, primogenitus et heres ducis Albanæ, Scociæ gubernatoris, sacrosanctis tactis evangeliiis, jurat et promittit se fideliter observaturum confederationes, amicitias et ligas inter reges et regna, ac principes et communitates Franciæ et Scociæ initas et observatas. *Datum apud villam de Eysterlin, sexta die mensis Octobris, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo tertio.*

Sceau de Gaultier Stuart, en cire rouge, pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 677, P^{ce}. 20.

M.CCCC.XXIII. 26 OCTOBRE.

LETTRES d'Archambault comte de Douglas, seigneur de Galoway, de Anaterdalle, et gardien de la frontière d'Ecosse, par les quelles il promet d'observer fidèlement les anciens traités existans entre la France et l'Ecosse et de passer en France avec son fils le comte de “ Bocquen ” connétable de France “ dedans le vi^e. jour du mois de Décembre prochainement venant avec plusieurs seigneurs et nombre d'hommes d'armes “ et archers pour servir le d. Roi de France a l'encontre de ses anciens “ ennemis d'Angleterre.” *Donné en la cité de Glasgo en Ejscoce, le xxvi^{me}. jour du mois d'Octobre, l'an de grâce mil cccc. vingt et trois.*

Scellé du sceau d'Arch. de Douglas en cire rouge, pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 680, No. 71.

JACQUES 1^{er}.(1424 au 20 F^{er}. 1437.)

M.CCCC.XXVI. JANVIER.

LETTRES de CHARLES VII. par les quelles—

“ Considérant les haulx, honorables, et comendables, prouffitables
“ et très agréables services et plaisirs que notre très chier et féal cousin
“ Jehan Stewart, seigneur de Dernle, connétable de l’armée de Escoce,
“ estant en notre royaume, nous a fait par long temps à notre nécessité
“ tant contre les Angloiz nos enciens ennemis et adversaires, leurs ad-
“ hérens et complices, noz rebelles et défobeissans, comme en maintes
“ autres manières fait de jour en jour incessamment, et espérons que en-
“ cores face ou temps avenir, aëttendans et bien cognoissant les très grans
“ charges que en mises et despences de finances et autrement il a eues
“ portées et soustenues pour notre secours et service à l’occasion d’iceulx,
“ c’est aflavoir en sa venue du royaume d’Escoce en notre dit Royaume
“ à foy meëtre fus et plusieurs chevaliers et escuyers et autres gens de
“ guerre qu’il a admenez et soustenuz en sa compagnie en notre dit fer-
“ vice et en diverses autres manières, aëttendu mesmement le petit paye-
“ ment que pour gages estat et souldoyement ou autrement en bienfaiz
“ il a euz de nous ”—il lui donne pour lui et ses hoirs males, nés de lé-
gitime mariage, le comté d’Evreux avec toutes ses appartenances, l’au-
torisant à ajouter à ses titres celui de Comte d’Evreux. *Donné à Mont-
luçon, en moys de Janvier, l’an de grâce mil cccc. vint et six.*

Tr. des Ch. J. 216, No. 20.

M.CCCC.XXVI. 14 MARS.

ACTE par lequel Jehan Stewart, seigneur de Dérnle et connétable de l'armée d'Ecosse l'engage pour lui et ses successeurs à remettre au Roi de France qui est ou fera, moiennant le paiement de cinquante mille écus d'or, le comté d'Evreux qui lui avait été donné par les lettres qui précédent. *A Bourges, le quatorzième jour du mois de Mars, l'an de grâce mil quatre cent vingt et six.*

Tr. des Ch. J. 216, No. 20.

M.CCCC.XXVIII. 4 MARS.

LITTERÆ JACOBI I. Scotorum regis quibus antiquas ligas et confederationes, inter regna Scotiæ et Franciæ, à tempore regum Roberti I. et Caroli pulchri existentes, cum Carolo VII. Francorum rege renovat et confirmat. *Apud Edinburgh, quarto die mensis Martii anno* Domini jupra dicto et regni nostri quarto.*

Trace de sceau pend^t. sur double queue. Cette pièce a été endommagée par l'humidité.

Tr. des Ch. J. 680, No. 69.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ auctoritatis ac mandati specialis à JACOBO I. Scotorum rege, Henrico episcopo Aberdonensi, Patricio Ogilby vicecomiti Angusiæ ac magistro Edwardo de Lawdre Archidiacono Landoniæ in ecclesia S. Andree, capellano suo, de tractando matrimonio inter Ludovicum Dalphi-

* La date de l'année n'existe pas dans le corps de l'acte.

num Viennensem, Caroli VII., Regis Francorum, filium primogenitum et Margaretam ipsius filiam. *Datum sub testimonio nostri magni sigilli apud Sanctum Johannem, xvii. die mensis Julii, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo et regni nostri vicesimo tercio.*

Scell. du gr. sceau R^l. d'Ecosse, en cire jaune, pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P^{ce}. 21.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ auctoritatis ac mandati specialis ab eodem Rege eisdem ambaxiatoribus ad tractandum de regimine, numero, ordinatione, stipendiis ac privilegiis militum quos, unacum Margareta, filia sua, Ludovico Dalphino Viennensi desponsata, infra regnum Franciæ missurus erat. *Datum sub testimonio nostri magni sigilli apud Sanctum Johannem xvii. die mensis Julii, anno Domini millesimo quadringentesimo octavo et regni nostri vicesimo tercio.*

Scell. du gr. sceau R^l. d'Ecosse, en cire jaune pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 22.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ potestatis ac mandati specialis ab eodem rege eisdem ambaxiatoribus ad renovandum et confirmandum cum CAROLO VII. Francorum Rege, antiquas regnorum Franciæ et Scotiæ confederationes. *Datum sub testimonio nostri magni sigilli apud Sanctum Johannem xvii. die mensis Julii anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo et regni nostri vicesimo tercio.*

Scell. du gr. sceau R^l. d'Ecosse, en cire jaune, pendant sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P^{ce}. 23.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ quibus JACOBUS I. Rex Scotiæ, ad requisitionem Reginaldi Remensis archiepiscopi, Johannis Stewart comitis Ebroicensis et Magistri Alani Aurigæ, Bajocensis cancellarii, Caroli VII. Francorum regis ambaxiatorum, promittit quod fideliter manu tenebit, et in singulis punctis observabit, ligas et confederaciones ab antiquo à Regibus Scotiæ, et præfertim à Roberto I. et David II., cum regibus Francorum initas. *Datum sub testimonio nostri magni sigilli apud Sanctum Johannem, xvii. die mensis Julii, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo et regni nostri vicesimo tertio.*

Scell. du gr. sceau R^l. d'Ecosse, en cire jaune, pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P^{ce}. 24.

M.CCCC.XXVIII. 19 JUILLET.

LITTERÆ quibus JACOBUS I. Rex Scotiæ notas facit stipulationes a se initas cum Reginaldo Archiepiscopo Remensi, et aliis Caroli VII. Regis Franciæ ambaxiatoribus, de matrimonio Margaretæ filiæ suæ cum Ludovico Dalphino Viennensi, et promittit se eam, post festum purificationis B. M. Virginis proximò venturum, unacum sex millibus hominum eam comitantibus in Franciam missurum. *Datum sub testimonio magni sigilli nostri, apud Perth, decimo nono die Julii anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo et regni nostri vicesimo tertio.*

Scell. du gr. sceau R^l. d'Ecosse, en cire jaune, pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P^{ce}. 25.

M.CCCC.XXVIII. 30 OCTOBRE.

LITTERÆ CAROLI VII. Francorum Regis de matrimonio contrahendo inter Ludovicum Dalphinum Viennensem, filium suum primogenitum, et Margaretam Jacobi I. Regis Scociæ filiam, et de dotalitio dictæ Margaretæ a se constituendo. *Datum in castro nostro Caynonis, die penultima mensis Octobris, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo, regni vero nostri septimo.*

Scell. du gr. sceau R^l. de France, en cire jaune, pend^t. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 26.

M.CCCC.XXVIII. 10 NOVEMBRE.

LITTERÆ KAROLI VII. Francorum regis quibus promittit se, postquam auxiliante Jacobo Scotorum Rege, regnum suum super Anglicos, ipsorum communes adversarios, in integrum recuperaverit, dicto Regi in excambio comitatus Xantonensis et Castri Castellaniæ que de Rupeforti ad Charantonam, ducatum Bituricensem vel comitatum Ebroicensem, optione sua, concessurum. *Datum in castro nostro Caynonis, decima die mensis Novembris, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo et regni nostri septimo.*

Scell. du gr. sceau de France, en cire verte, pendant fur lacs de foie.

Tr. des Ch. J. 678, P^{ce}. 27.

M.CCCC.XXIX. AVANT PASQUES. 5 AVRIL.

LETTRES par lesquelles HENRI VI. Roi d'Angleterre (occupant le Royaume de France) remet à Jehan de Calais la peine qu'il avait

encourue, comme complice d'un complot ayant pour but de livrer au Dauphin les portes de Paris.—Détails sur ce complot : “ Il sembloit (aux “ conspirateurs) que ce serait le plus expédient que quatre vins ou cent “ ‘ Efcexois,’ habillés comme Angloiz, portans la croix rouge, veinssent “ par petiz troupeaux ou compagnies le droit chemin de Sainct Denis “ en ceste ville, et en admenant de la marée ou du bestail entraissent tout “ courtoisement en la porte, puis feissent tant qu’ilz eussent la maistrise “ des portiers, et alors autre partie qui feroient embuschiez pres d’illec “ viendroient à puiffance pour entrer dedans ceste dicte ville.”—*A Paris le cinquiesme jour d’Avril, l’an de grace mil cccc. xxix. avant Pasques.*

Reg. J. 174, 353.

M.CCCC.XXXVI. 3 JUIN.

LITTERÆ KAROLI VII. quibus Ludovico primogenito suo, Dalphino Viennensi, dat licentiam coram Archiepiscopo Turonensi, ejusdem diocæsano, comparendi et à dicto Archiepiscopo impetrandi dispensationes ecclesiasticas necessarias, propter “ juveniorem ætatem,” ad contrahendum matrimonium cum Margareta Regis Scociæ primogenita.

Datum Bitturis, die tertia Junii, anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto, regni vero nostri decimo quarto.

Scell. sur double queue du gr. Sc. R^l. de France en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 409, No. 57.

M.CCCC.XXXVI. 3 JUIN.

LITTERÆ KAROLI VII. Francorum Regis Reginaldo Archiepiscopo Remensi, Franciæ cancellario, Adæ de Cameraco, primo presidenti in Parlamento Parisiensi, et quibuscum aliis ut Archiepiscopum Turonensem adeant et ab eo impetrent dispensationes necessarias ad matrimonium ineundum inter Ludovicum Dalphinum Viennensem, primogenitum suum, et Margaretam Regis Scociæ primogenitam, quum præfatus Ludovicus

non fit adhuc jure idoneus propter defectum ætatis. *Datum Bitturis, die iii^a. Junii, anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto, regni vero nostri decimo quarto.*

Scell. fur double queue du gr. Sc. de Fr. en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 409, No. 58.

M.CCCC.XXXVI. 13 JUIN.

LITTERÆ quibus Philippus Archiepiscopus Turonensis Ludovicum Dalphinum Viennensem, Regis Franciæ primogenitum, et Margaretam Regis Scociæ primogenitam, non obstante utriusque juniori ætate, aptos et idoneos ad contrahendum matrimonium declarat. *Datum Turonis, sub sigillo majori nostro, die xiii^a. mensis Junii anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto.*

Scell. fur double queue de fceau de l'Archevêque de Rheims, en cire rouge.

Tr. des Ch. J. 409, No. 59.

JACQUES II.

(Du 20 FEVRIER 1437 au 3 AOUT 1460.)

M.CCCC.XLVIII. 31 DECEMBRE.

LETTRES par lesquelles Guillaume de " Crechtonn " chancelier d'Ecosse, Jean évêque de " Donkelden " et Nicolas de " Etirburn " licencié en decrets, official de St. André, ambassadeurs de Jacques II. roi d'Ecosse, au nom du dit Prince, renouvellent et confirment, avec l'Evêque de Maillerais, le sire de Precigny et maitre Guillaume Coufinot, conseillers de Charles VII. et délégués par lui, les traités d'alliance et de confédération faits entre les Rois de France et d'Ecosse depuis Charles le Bel et Robert 1^{er}. *Donné a Tours, le derrenier jour de Decembre, l'an de grace m. cccc. quarante huit.*

Cette piece était scellée de trois sceaux pendant sur double queue ; il ne reste plus que celui du chancelier d'Ecosse, en cire rouge.

Tr. des Ch. J. 678, No. 28.

M.CCCC.XLIX. 31 DECEMBRE.

LITTERE JACOBI II. Regis Scotiæ quibus ratum habet tractatum confederationis et amicitiae inter regna Franciæ et Scotiæ a Cancellario suo Villelmo " Creichton," Johanne episcopo Dunkeldensi, et magistro Nicholao de " Otterburn " in decretis licenciato, officiali S. Andreæ et canonico Glascuensi, ambaxatoribus et oratoribus suis cum oratoribus Caroli VII. Franciæ Regis apud Turones anno 1448, ultima die Decembris initum. *Apud Edynburgh, vicesimo die mensis Decembris anno Domini*

millesimo quadringentesimo quadregesimo nono et regni nostri decimo tertio.

Tr. des Ch. Supplém^t. J. 1039.

M.CCCC.LII. 4 MARS.

LITTERÆ naturalitatis concessæ Roberto Petitolo, de regno Scotiæ, scutifero scutiferiæ domini Regis. *Apud Turones.*

K. 168, 1.

M.CCCC.LVI. 20 SEPTEMBRE.

TRACTATUS confederationis et amicitiae initus inter Christiernum Daciæ, Norvegiæ, Slavorum Gothorumque regem et Carolum VII. Regem Franciæ. *Datum in castro nostro Haffneu regni nostri Dacie, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto die vigesima mensis Septembris.*

Le roi de France promet entr'autres choses : “ Quod vices suas amica-biliter interponet et operam dabit quod rex Scociæ plenariè, prout dic-to Christianissimo Regi Francorum ex litteris et documentis desuper “ confectionis justum atque consonum videbitur, rationi satisfacciet Regi Dacie “ etc. . . . Et in casu quo rex Scociæ dictamini Regis Franciæ “ hujusmodi minimè parere vellet, ex tunc præfatus Francorum Rex ex-hibebit se talem in facto hujusmodi, pro parte domini regis Daciæ, “ qualem vellet sibi per prefatum regem Dacie, vice versâ, in casu simili “ seu quolibet alteri exhiberi, juxta continentiam earundem litterarum “ dicto Serenissimo Regi Daciæ et Norvegiæ per regem Scociæ et ejus “ antecessores super vendicione certorum dominiorum videlicet terræ So-drensis etc. traditarum,” etc.

Scell. en cire rouge, sur lacs de soie, du sceau de Christiern, roi de Danemark.

Tr. des Ch. J. 457, 11.

M.CCCC.LIX. 24 NOVEMBRE.

CONFIRMATIO à CAROLO VII. Francorum Rege, cujusdam capellæ in monasterio sancti Launii de Thoarcio, Piëtaventis diocœsis, à Margareta, Jacobi quondam Scotorum regis primogenita, et Ludovici Dalphini Viennensis, ipsius filii primogeniti uxore, fundatæ. *Datum Bazilliaci propè Caynonem, die vicesima quarta mensis Novembris, anno Domini millesimo cccc^{mo}. quinquagesimo nono.*

Tr. des Ch. Reg. ix^{xxviii}. P^{ce}. 212.

ANNEE INCERTAINE, 23 JUILLET.

EPISTOLÆ comitis de Douglas Johanni Castellæ, legionis et Portugaliæ Regi, quibus eum certiore facit de rebus prosperis Regis et regni Scociæ. *Scriptum xxiii. die mensis Julii apud Edynburgh.*

Signée : Vester, comes de Douglas. (Jean II., Roi de Portugal règne de 1406 à 1454.)

K. 1381, Bⁱ. 19.

JACQUES III.

(Du 4 Aout 1460 au 11 JUIN 1488.)

VERS M.CCCC.LXII ? MARS, à TOURS.

LITTERE naturalitatis—

VERNONI (Robertus) de regno Scotiæ oriundus, homo armorum de
garda corporis domini Regis.

K. 168, 10.

M.CCCC.LXII. 12 JUIN, à CHINON.

LETTRES de naturalité—CHAMBRE (Jehan) Ecoffais, archer de la
garde du corps du Roi.

K. 168, 30.

M.CCCC.LXII. 12 JUIN, à CHINON.

. . . . AIGNE (Thomas) Ecoffais, archer de la garde du corps
du Roi.K. 168, P^{ce}. 39.

M.CCCC.LXII. 12 JUIN, à CHINON.

. . . . NESBET (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du
Roi.K. 168, P^{ce}. 41.

M.CCCC.LXVIII. 28 JUILLET, à COMPIEGNE.

LETTRES de naturalité—BRON (Guillaume) Ecoffais.

K. 168, P^{ce}. 58.

M.CCCC.LXXII. NOVEMBRE, à AMBOISE.

LITTERÆ naturalitatis—SPANS (Thomas) de regno Scotiæ.

K. 168, P^{ce}. 63.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

LETTRES de naturalité—BLAIR (Simon) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 23.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . BOUTELIER () Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 33.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . DEHAYZ (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 27.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

LETTRES de naturalité—de DOMBARRE (Jehan de) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 29.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . FAUDRINGAN (Archambault) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 26.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . GRAY (André) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 2.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . LELANDRE (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 22.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . MATHELAN (Maurice) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 34.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

LETTRES de naturalité—MOURRA (Patris) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 21.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à TOULOUSE.

. . . . STUCH (Thomas) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 31.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . VOUST (Robin) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 19.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . WANNELS (Thomas) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. .

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . WARCOP (Alixandre) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 30.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

LETTRES de naturalité—YON (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 18.

M.CCCC.LXXIV. 8 MARS.

. . . . TOURNEBULLE (Guillaume) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 16.

M.CCCC.LXXIV. AOÛT, à PARIS.

. . . . WELLYS (Robert de) Ecuyer de la nation d'Ecoffe, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, P^{ce}. 32.

M.CCCC.LXXV. 29 AOÛT.

TREUGÆ initæ, coram civitate Ambianensi in campis, per Eduardum IV. regem Angliæ cum domino Ludovico XI. rege Francorum. *Datum in campo nostro prope civitatem Ambianensem, vicesima nona die mensis Augusti, anno Domini quadringentesimo septuagesimo quinto et regni nostri quinto decimo.*

Le Roi d'Ecoffe est compris dans ce traité comme allié du Roi de France.

Scell. du gr. sceau R^l. d'Angleterre pend^t. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 648, No. 3.

JACQUES IV.

(Du 12 JUIN 1488, au 9 SEPTEMBRE 1513.)

M.CCCC.XCI. 4 MARS.

LETTRES par lesquelles JACQUES IV. Roi d'Ecosse promet solennellement d'observer les traités d'alliance et de confédération conclus entre Jacques III. son père et ses prédécesseurs Rois d'Ecosse et les Rois de France. Pour la confirmation desquels traités, il avait envoyé en France "dès le premier jour d'Octobre l'an de grace mil cccc. quatrevingt et unze Patrik comte de Boithvile, Robert évêque de Glasgw et Ricart "Murehede," ses ambassadeurs chargés de ses pleins pouvoirs. *Donné au notre ville d'Edinburgh la quatiem jour du Marche l'an fufd. et de notre règne le quatiem.* (Signé de la main du Roi : JAMES.)

Le ferment fut prêté en présence de "Guillaume Evefque d'Abirdene, "Colin comte d'Argile feigneur de Campbele (chancelier d'Ecosse), "Patrice comte de Boithville, feigneur de Halis (Amiral d'Ecosse et "Gardien des Marches), Archenbald counte d'Angufe feigneur Doug-las, Jehan prieur de S. André notre prevee feil, Alexandre feigneur "Hume notre chamberlain, Gilliam feigneur Saint Jehan notre thefaurere, Jehan feigneur Drummonnd, Gilliam feigneur Rothven, maifter "Archenbald Quhitelaw archidiacre de Laudian notre fecrétaire, Richard Murehede doyen de Glasgw fecrétaire de notre registre, Alexandre "Inglis archidiacre de Saint André nosres confeillers et Champaneze Roi "d'armes en France meffengiers de cestes présentes."

Trace de fceau pend^t. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 29.

M.CCCC.XCIX. 14 MARS.

TRACTATUS confederacionis, amicitiae et commercii initus inter Johannem Dacie, Sueciae et Norvegiae Regem et Ludovicum Regem Francorum, per Jacobum Scotorum regem, dicti Johannis nepotem. *Datum in castro nostro Hoffen, die Martis quartâ decimâ, mensis Octobris anno nativitatis Christi millesimo quadringentesimo nonagesimo nono.*

Scell. d'un large sceau, en cire rouge, aux armes de Dannemark, Suede, Norvège, Holstein, etc. pend^e. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 457, No. 13.

M.CCCC.XCIX.

LITTERÆ JACOBI Scotorum regis quibus notum facit quomodo à nunciis et oratoribus, requestis et intercessionibus suis, Ludovicum Regem Franciæ et Johannem sui ipsius avunculum Daciæ, Suetiæ et Norvegiæ regem, adduxerit ad ineundum præfatum tractatum.

Tr. des Ch. J. 457, No. 13.

M.CCCC.XCIX. MAI, à ROMORANTIN.

LETTRES de naturalité à JUSTON (Robert) Ecoffais, pannetier ordinaire de la Reine.

J. Reg. 233, 51.

M.CCCC.XCIX JUIN, à PARIS.

. . . . TOURNEBALLE (Gillebert) Ecoffais, Porte enseigne de la compagnie du fleur d'Oyson.

J. Reg. 233, 316.

M.CCCC.XCIX. OCTOBRE, à MILAN.

LETTRES de naturalité—HELIN (Georges) natif du Royaume d'Ecoffe, homme d'armes de la compagnie du S^r. d'Oyfon.

J. Reg. 234, 53.

M.CCCC.XCIX. JANVIER, à LOCHES.

. . . . LORE (Guillaume) Ecoffais archer de la garnison du chafel de la Roque de Milan.

J. Reg. 232, 129.

M.CCCC.XCIX.

. . . . DAMASTERE (Jehan) Ecoffais, archer des ordonnances du Roi fous la charge du S^r. de S^t. Quentin.

J. Reg. 233, 41.

M.D. SEPTEMBRE, à MELUN.

. . . . ABERNACI (Jehan) archer de la garde Ecoffaife.

J. Reg. 234, 45.

M.D. SEPTEMBRE, à MELUN.

. . . . LEBEL (Georges) ecuyer, natif du royaume d'Ecoffe, homme d'armes des ordonnances du Roi.

J. Reg. 234, 36.

M.D. SEPTEMBRE, à MELUN.

LETTRES de naturalité—SIMPLE (Patric), archer de la garde Ecoffaife.

J. Reg. 234, 120.

M.D.V. 8 JUILLET.

ACTE paſſé ſous le ſceau Royal de la chancellerie de Montferrand, par le quel il eſt traité du mariage de Jean Stuart Duc d'Albanie avec Anne de Boulogne, fille de Jean Comte de Boulogne et d'Auvergne et de Jeanne de Bourbon, douairiere de Bourbon ſa femme. Il eſt ſtipulé dans ce contrat que ſi le Duc d'Albanie ſurvivra à ſa future épouſe il aura droit à prélever ſur tous les biens d'icelle, une rente viagère de 2500 * et à conſerver une de ſes principales places, ſa vie durant ſeulement.

(Par copie collationnée du 5 Septembre 1530, l'extrait de cette pièce rapporté par Baluze, Tome II., pag. 686, eſt daté du 13 Juillet.)

[Il exiſte dans ce carton (J. 1130) et dans les cartons ſuivants pluſieurs titres relatifs aux poſſeſſions en France du duc d'Albanie. On n'en a point donné l'inventaire à cauſe du peu d'intérêt hiſtorique que préſentent ces pièces.]

J. 1130, 3^e liaſſe.

M.D.XI. 16 MARS.

LITTERÆ JACOBI IV. Scotorum regis quibus notum facit ſe cum LUDOVICO XII^o. Francorum rege in regem Angliæ iniviſſe confederationem et omnes antiquos amicitie tractatus inter reges Franciæ et Scotiæ initos inſimul renovaviſſe et confirmaviſſe. *Datum Edinburgh in noſtro Pa-*

lacio, decimo sexto die mensis Martii, anno Domini millesimo quingentesimo undecimo et regni nostri vicefimo quarto.

Scell. fur double queue du gr. sceau d'Ecosse, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 678, No. 30.

M.D.XII. 10 JUILLET.

LITTERÆ JACOBI IV. Scotorum regis quibus notas facit condiciones fœderis initi inter se ex una parte et LUDOVICUM XII. Francorum regem ex altera in regem Angliæ. *Datum Edinburgh, decimo die mensis Julii, anno Domini millesimo quingentesimo duodecimo et regni nostri vicefimo quinto.*

Sig. de la main du Roi : James.

Scell. fur double queue du gr. sceau d'Ecosse, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 678, P. 31, No. 32, double.

M.D.XIII. 13 MARS.

TRACTATUS treugarum ad annum initarum inter Maximilianum imperatorem, Henricum Angliæ regem, Ferdinandum regem Aragoniæ, et Carolum Hispaniæ principem ex una, et Ludovicum Francorum regem, et Jacobum regem Scotiæ ex altera parte. *Acta et facta fuerunt hæc in civitate Aurelianensi, die xiii. mensis Martii presentis anni millesimi quingentesimi tredecimi.*

Tr. des Ch. J. 594, No. 21.

M.D.XIII. SEPTEMBRE.

LETTRES par les quelles LOUIS XII. fur les représentations de l'Archevêque de Bourges, Evêque de Murra, ambassadeur de JACQUES IV.

Roi d'Ecosse, et de Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, capitaine de la garde Ecoffaïse,* considérant les grand services rendus à la France par l'Ecosse, principalement contre l'Angleterre, exempte à l'avenir les Ecoffais résidans en France de l'obligation ou ils étaient de demander particulièrement des lettres de naturalité, leur accordant en masse le droit de tester, de succéder ab intestat et de tenir des benefices comme s'ils étaient Français. *Donné à Amiens en mois de Septembre l'an de grâce mil cinq cens et treize et de notre regne le seiziesme.*

Scell. sur lacs de foie du gr. Sc. R^l. de France, en cire verte.

Tr. des Ch. J. 678, No. 33.

* Cette garde se composait de cent hommes d'armes et de cent archers parmi les quels xxiiii. étaient appelés *Archers du corps*.

JACQUES V.

(1513 au 13 DECEMBRE 1542.)

M.D.XIII. 17 SEPTEMBRE.

COMMISSION donnée par LOUIS XII. à Louis de Rouville grand veneur de France pour commander la flotte combinée d'Ecosse et de France contre les Anglais. *Donné à Corbie le xvi^{me}. jour de Septembre l'an de grâce mil cinq cens et treize et de notre regne le seiziesme.*

Le préambule de cette commission est ainsi conçu :

“ Comme pour courir fus à nos anciens ennemys les Angloys lesquelz,
“ comme il est notoire, font pieça descenduz en notre royaume à grosse
“ puissance et armée, pillant et destruisant les anciennes places et pays
“ de notre royaume et s'efforcent encores faire et pour iceulx noz ennemyz
“ avec leurs adhérens et alliez grever et endommager par la mer nous
“ eussions dès le commencement de cette année fait préparer, armer, ad-
“ vitailer et équiper plusieurs navires de noz pays de Normandie et
“ Bretagne, mais à l'occasion de ce qu'ilz n'étaient pas assez puissans en
“ regard au grand nombre de navires que nos d. ennemys avaient ne
“ peurent faire guerres d'exploict et les convint retirer en port jusques à
“ présent que notre tres cher et tres amé frère, cousin et alyé le Roi
“ d'Ecosse en ensuivant l'amitié, confédération et alliance qui est entre
“ nous a envoyé à notre secours et ayde certain bon nombre de navires
“ de son d. Royaume bien armez et équipez pour se joindre avec le
“ notre et à ceste cause avons fait préparer notre d. navire de Normandie
“ et Bretagne et joindre ensemble pour essayer de faire quelque bon ex-
“ ploict contre nos d. ennemys pour la quelle armée de mer mener et

“ conduire foit befoing bailler la charge à quelque bon, notable et vertueulx perfonnage qui foit pour nous y fervir, qui nous foit agréable et duquel ayons fiance, favoir faifons, etc.”

Cartons des Rois, K. 79, No. 13.

M.D.XIII. 23 SEPTEMBRE.

ORDONNANCE de paiement par LOUIS XII. pour les frais d'armement de vaiſſeaux Ecoſſais et Bretons deſtinés contre les Anglais.—La flotte Ecoſſaiſe ſ'étoit réunie à Breſt aux vaiſſeaux Bretons; ils devoient venir enſemble à Honfleur pour ſe ravitailler et compléter leur armement et après avoir reçu trois mois de ſolde ſe mettre en campagne contre les Anglais. *Donné à Amyans le xxiii^{me}. jour de Septembre l'an de grâce mil cinq cens et treize et de notre regne le ſeizième.*

Cartons des Rois, K. 79, No. 14.

M.D.XIV. 31 MARS.

DECLARATION par les ambaffadeurs de François 1^{er} des princes alliés qui doivent être compris de ſa part dans le traité conclu entre lui et Charles Archiduc d'Autriche, prince de toutes les Eſpagnes, à Paris le 24 Mars 1514. La d. déclaration datée: *Paris le derrenier jour de Mars mil cinq cens et quatorze avant Paſques.*

Le Roi d'Ecoſſe eſt nommé dans cette déclaration comme allié du Roi de France.

Tr. des Ch. J. 661, No. 8.

M.D.XIV. 29 JUILLET.

TRAITE de Londres entre HENRI VIII. et FRANÇOIS 1^{er}. (29 Juillet 1514.) Les Ecoſſois y ſont compris come aliés de la France.

Tr. des Ch. J. 690, No. 3.

VERS M.D.XV.

LETTRE de MARGUERITE Reine d'Ecosse à FRANÇOIS 1^{er}. Elle le prie de soutenir son fils et le Duc d'Albanie Régent du Royaume contre le Roi d'Angleterre.

(Cette pièce est égarée.)
Tr. des Ch. J. 680, No. 82.

VERS M.D.XV.

MEMOIRE adressé à FRANÇOIS 1^{er}. par le DUC D'ALBANIE sur les moyens de remédier aux troubles suscités en Ecosse par les Comtes d'Angus et d'Aran pendant la minorité de Jacques v.

Intitulé :

“ Mémoire de ce que Mons. le Chancelier aura à remontrer et faire
“ entendre au Roi sur le fait d'Ecosse.”

Tr. des Ch. J. 680, No. 84.

VERS M.D.XV.

LETTRE du DUC D'ALBANIE au Roi FRANÇOIS 1^{er}. Il l'affure de sa fidélité et s'efforce de combattre les calomnies répandues contre lui par le cardinal d'Ecosse. *De Edimbourg le xviii^e. jour de Mars.*

Tr. des Ch. J. 680, No. 79.

VERS M.D.XV.

LETTRE de FRANÇOIS 1^{er}. à Mr de Langhac fon ambaffadeur en Ecoffe.
—Il lui annonce l'arrivée du Duc d'Albanie, gouverneur d'Ecoffe, à la tête d'un fecours confidérable et le charge de faire tenir aux Etats d'Ecoffe fes lettres dans les quelles font expliquées les caufes qui ont fait retarder l'envoi de ce fecours.

Minute fans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 90.

VERS M.D.XV.

MEMOIRE adreffé au Roi de France pour faire remettre le gouvernement de l'Ecoffe au Duc d'Albanie pendant la minorité de Jacques v.

Sans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 75.

VERS M.D.XV.

“ INSTRUCTIONS a Maiftre Jehan de Plains docteur es droitz, confeiller du Roi (Francois 1^{er}) embaffadeur du d. feigneur par devers le Roy, Régent et feigneurs du confeil d'Ecoffe.”

L'ambaffadeur était chargé de confirmer la ligue offensive et défensive entre la France et l'Ecoffe.

Sans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 85.

M.D.XV. 2 JANVIER.

LITTERÆ quibus JACOBUS v. Rex Scotiæ, de consilio Johannis ducis Albanæ, consanguinei sui, regnum Scotiæ regentis, promittit se fideliter observaturum tractatus confederacionis et amicitie à Jacobo ivº. predecessore suo cum Francorum regibus initos.

Apud Edinburg, secundo die mensis Januarii, anno Domini millesimo quinquagesimo decimo quinto et regni tercio.

Copie collationnée et certifiée par le secrétaire de l'Evêque de Ross.
(Delafons.)

Tr. des Ch. J. 678, No. 34.

M.D.XV. 15 MAI.

LITTERÆ JACOBI v. Scotorum Regis FRANCISCO 1º. Regi Francorum quibus eum certiore facit se, de consensu procerum et prælatorum regni sui, ratum et gratum habere quod fuerit nominatim, cum regno suo, comprehensus in pace nuper à dicto rege Francorum inita cum Hispaniarum principe Karolo Archiduce Austriæ. *Datum ex oppido nostro Edinburgi, decimo quinto Maii, anno quinto decimo super millesimum et quingentesimum.*

Copie.

Tr. des Ch. J. 678, Pce. 35.

M.D.XV.

LITTERÆ FRANCISCI I. Francorum regis HENRICO VIII. Regi Angliæ quibus ei denuntiat Jacobum v. Regem Scotiæ ratum et gratum habuisse quod comprehensus fuerit in tractatu pacis, apud civitatem Lodeviarum

die quintâ menfis Aprilis anno 1515, inter dictos reges Franciæ et Angliæ inito.

(Minute.)

Tr. des Ch. J. 678, No. 35.

M.D.XVI. 13 AOUT.

TRAITE de Noyon entre FRANCOIS 1^{er}. et CHARLES v. (13 Aout 1516.)
Les Ecoffais font compris dans ce traité comme aliés de la France.

Tr. des Ch. J. 662, 1.

M.D.XVII. 26 AOUT.

TRAITE d'alliance offensive et défensive entre JACQUES v. Roi d'Ecoffe et FRANCOIS premier Roi de France conclu par l'entremise de Jean duc d'Albanie, Régent du Royaume d'Ecoffe et de Charles duc d'Alençon, leurs ambassadeurs. *A Rouen le xxv^{ie}. jour d'Aouyl l'an de grâce mil cinq cens dix sept.* Signé Charles Jehan.

(Par un des articles de ce traité le Roi de France promettait de donner une de ses filles au Roi d'Ecoffe.)

Trace de deux sceaux pend^t. sur cordelettes de foie.

Tr. des Ch. J. 678, No. 36, No. 37.

Copie collat. par le trésorier des chartes De Thou.

M.D.XVIII. 2 OCTOBRE.

TRAITE d'alliance offensive et défensive entre HENRI VIII. et FRANCOIS 1^{er}.

Les Ecoffais font compris dans ce traité comme alliés du Roi de France.

Tr. des Ch. J. 650, No. 15.

Cette pièce est égarée.

M.D.XVIII. 2 OCTOBRE.

LITTERÆ quibus Thomas dux Northfolchiæ, thesaurarius et Marefcal-
lus Regis Angliæ, Thomas Episcopus Dunolm. custos privati sigilli,
Carolus comes Wigornie camerarius ejusdem Regis, et Nicolaus Elien.
Episcopus, dicti Regis oratores et ambaxiatores, notum faciunt inter se et
ambaxiatores Regis Franciæ concordatum et declaratum fuisse quod Ja-
cobus rex Scotiæ in tractatu pacis inter regem Angliæ, dominum Leo-
nem Papam, imperatorem, Hispaniarum regem, et regem Franciæ initum,
ex parte dicti Regis Franciæ comprehensus fuit, eâ tantum conditione,
ut nullo modo invaderet Angliam, è contra cum dicto regno bonum
pacis et commercii coleret. *Datum in urbe London, die secundâ
Octobris, anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo.*

Trace de quatre sceaux pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 38.

M.D.XVIII. 9 NOVEMBRE.

LITTERÆ HENRICI VIII. Regis Angliæ, quibus ratam habet compre-
hensionem Jacobi v. Regis Scotiæ in tractatu pacis inter se et Francif-
cum I. Regem Franciæ inito. *Datum London, nono die Novembris,
anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo, regni vero nostri
decimo.*

Scell. du gr. sceau R^l. d'Angleterre pend^t. sur cordelettes de soie.

Tr. des Ch. J. 679, No. 41.

M.D.XVIII. 9 NOVEMBRE.

COMMISSIO HENRICI VIII. Regis Angliæ Carolo comiti de Wigorn, camerario suo, et aliis ambaxiatoribus suis ad deliberandum litteras mutui colloquii inter se et Franciscum Francorum regem initi et comprehensionis regni Scotiæ in tractatu pacis. *Datum London, nono die Novembris, anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo, regni vero nostri decimo.*

Scell. du gr. fc. R^l. d'Angleterre, pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 40.

M.D.XXI. 7 MAI.

TRAITE d'alliance et de confédération entre FRANÇOIS 1^{er}. et les Cantons Suisses. *Lucernæ, die septimâ mensis Maii, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo.*

Les Ecoisais sont compris dans ce traité comme alliés de la France.

Tr. des Ch. J. 725, No. 3.

M.D.XXI. 28 DECEMBRE.

LITTERÆ JACOBI V. regis Scotiæ quibus ratum habet tractatum confederacionis et amicitiae inter se et Franciscum primum, Franciæ regem, per Johannem ducem Albaniae, tutorem suum, ex unâ parte, et Carolum ducem Alenconii, præfati regis procuratorem, ex alterâ, apud Rothomagum, anno 1517, mense Augusto, initum. *Apud Edinburgum, vicesimo octavo die mensis Decembris, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo et regni nostri nono.*

Scell. sur double queue du gr. fc. d'Ecosse, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, P^{ce}. 43.

M.D.XXI. 14 JANVIER.

LETTRE de HENRI VIII. aux Etats d'Ecosse—Il les engage vivement à ne pas consentir à ce que le Duc d'Albanie prenne la tutèle du Roi d'Ecosse et la régence du Royaume, et à ne pas même souffrir que ce feigneur séjourne en Ecosse où il est venu à l'insçu et contre la volonté du Roi de France. *De Grenewiche, le xiiii. jour de Janvier l'an de notre Seigneur M. v. xvi. et de notre règne le xiii^e.*

(Copie.)

Traduit de l'Anglais en Français et certifié par Alexandre Scott, notaire public et greffier du conseil.

Tr. des Ch. J. 679, No. 42.

M.D.XXI. 29 MARS.

ORDONNANCE de paiement par FRANÇOIS 1^{er}. de la So^e. de ix^{xx}. livres tournois en faveur de Nicollas Croismare pour “ un voyage par lui fait
“ par notre ordonnance partant de notre ville de Rouen le xxvi^{me}. jour
“ de Janvier derrenier passé, allant au Royaume d'Ecosse devers nos
“ chers et bien amez le Sr. d'Aubigny et maistre Jehan de Plains, con-
“ feiller en notre grant conseil, leur porter la somme de cinq mil escuz
“ d'or au soleil que des lors ordonnafmes leur estre envoyée pour icelles
“ délivrer aux personnes et ainsi que leur avons donné charge à leur
“ partement faire, pour aucuns noz exprez et secretz affaires dont ne
“ voullons cy autre mention estre faicte.” *Donné à Dijon le xxix^e. jour
de l'an de grâce mil cinq cens vingt et un, et de notre règne le septième.*

K. 82, No. 14.

M.D.XXI. 16 AVRIL.

PROCURATION par JEAN Duc d'Albanye, Comte de la Marche, de Boulogne et d'Auvergne, tuteur du Roi d'Ecosse et gouverneur de son Royaume, à Anne de Boulogne duchesse d'Albanye etc., sa femme, d'administrer tous ses biens et ceux de sa niece Catherine de Médicis, duchesse d'Urbain, dont il avait la tutelle. *A Edimbourg, le seiziesme jour de April l'an mil cinq cens vingt et ung avant Pasques.*

Sc. pend^t. sur double queue, aux armes du Duc d'Albanie.

Supplém. au Tr. des Ch. J. 1029.

M.D.XXII. 13 AOUT.

“ INSTRUCTIONS à Maître François le Charron, conseiller du Roi
 “ (François 1^{er}.) lequel le d. S^r. envoie son ambassadeur par devers
 “ très hault, très excellent et très puissant prince le Roi d'Ecosse, son
 “ très cher et très amé frère et cousin le Duc d'Albanye tuteur du d. Roi
 “ d'Ecosse, gouverneur et administrateur de son Royaume, et les gens des
 “ troys estatz, Parlement et Conseillers du Pays.” *Fait à Bloys le
 xiii^e. jour d'Aoust l'an mil cinq cens vingt et deux.*

Tr. des Ch. J. 679, No. 44.

M.D.XXIII. 23 JUIN.

INSTRUCTIONS par FRANÇOIS 1^{er}. à Thiederic Van Rend envoyé par lui vers le duc de Holstain pour conclure une ligue entre ce prince, la France et l'Ecosse contre le Roi d'Angleterre. *Fait à Lyon le xiii^e. jour de Juing l'an mil cinq cens xxiii.* Signé FRANÇOIS.

“ Dira à iceluy duc de par le d. Seigneur comment le Roy d'Angle-

“ terre, en venant contre les foy et promesse, sans aucune cause ne raison,
 “ a deffyé le d. seigneur ; et que icelluy seigneur pour se revancher, et
 “ aussi les Escossoys qui ont esté deffiez comme luy, a envoyé en Escosse
 “ gens de guerre, artillerie, navires et argent pour assallir de leur cousté
 “ le Roy d’Angleterre et le d. seigneur, de sa part luy fera la guerre vers
 “ Calays”

Supplém. au Tr. des Ch. J. 995.

M.D.XXIII. NOVEMBRE.

CONFIRMATIO à Statibus Scotiæ tractatus confederacionis et amicitiae
 inter JACOBUM V. Scotiæ regem et FRANCISCUM I^{um}. Regem Francorum
 apud Rothomagum, anno 1517, mense Augusto initi. *Datum Edin-*
burgi, octavo Calendarum Decembrium anno Virginei partus vigesimo
tertio supra millesimum quingentesimum.

Scell. de 36 sceaux, en cire rouge, pend^t. sur double queue. Presque
 toutes les empreintes sont effacées.

Tr. des Ch. J. 679, No. 46.

M.D.XXV.

REPONSE faite de la part de M^{me}. Louise mère du Roi, Régente de
 France, à M^e. Jehan Cantaly, archidiacre de St. André envoyé par “ très
 “ excellente princesse la Reyne d’Escosse pardevers le Roy très chrétien.”
 (Minute sans date ni signature.)

Tr. des Ch. J. 680, No. 87.

M.D.XXV.

“ MEMOIRES et Instructions pour le fait d’Ecosse de la part de Ma-
 “ dame la Régente mère du Roi.”

Minute d'un feul feuillet fans date ni signature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 77.

M.D.XXV.

MINUTE des Instructions données à Monfr. de Sagnes, conseiller au Parlement de Thouloufe, envoyé en Ecoffe, après la bataille de Pavie, par M^{me}. Louife, mère du Roi, Régente de France.

(Ces instructions avaient été préparées pour le S^r. de la Poiffonniere, préféd. du Parlement de Rouen, qui fut remplacé dans cette miffion par M^r de Sagnes.)

Tr. des Ch. J. 680, No. 81.

M.D.XXV.

MINUTE de l'Instruction donnée au S^r. de la Poiffonniere Préfident au Parlement de Rouen, envoyé en Ecoffe après la bataille de Pavie par la Reine mère du Roi, Régente de Royaume.

Cette pièce est égaré.

Tr. des Ch. J. 680, No. 76.

M.D.XXV.

“ INSTRUCTIONS que Patric Houymes remonftrera au tres chrétien Roi de France, et en fon abfence au Confeil, Princes, Régent et Seigneurs du Royaulme.”

Les Etats d'Ecoffe chargent leur ambaffadeur envoyé en France, après la bataille de Pavie, de demander un fecours contre le roi d'Angleterre, finon qu'il leur foit permis de conclure une trêve avec ce prince, fans y comprendre le Roi de France.

Tr. des Ch. J. 680, No. 83.

M.D.XXV. 30 AOUT.

LITTERÆ quibus Johannes Brinon, miles, dominus de Villaynes et de Autolio, senatûs Rothomagensis primarius prefidens, cancellarius Alenconii et à consiliis Ill. dominæ Ludovicæ Franciæ Regentis præses, et Joannes Joachim de Passano, dominus de Vault, et hospitii dictæ Ill. dominæ magister ordinarius, Regni Franciæ oratores et ambassatores, cum Guillelmo Cantuariensi archiepiscopo, Thomâ duce Norfoleth, Thesaurario Angliæ, cæterisque Regis Angliæ oratoribus, concludunt quod neque Franciscus Rex, neque domina Ludovica Franciæ regens ullo modo consentiet quod dux Albanie, durante minori ætate Jacobi v. Scotorum regis, dictum regnum Scotiæ, vel aliqua loca Regi Scotiæ subiecta, intrare possit. Quod quidem articulum à dicto rege et Regina confirmandum curabunt. *Datum apud More, tricesimâ die mensis Augusti, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo quinto.*

Tr. des Ch. J. 679, No. 47.

Litteræ Francisci Regis quibus dictum articulum ratum habet et approbat.

(Minute.)

M.D.XXVI. 23 MARS.

LETTRE de MARGUERITTE Reine d'Ecosse, mère du Roi, au duc d'Albanie.—Elle le remercie de la diligence qu'il a faite à Rome dans l'affaire de son divorce, le prie de lui en faire expédier et envoyer la sentence au plus vite, et de fournir l'argent nécessaire.

Elle remercie en outre au nom du Roi d'un envoi de "toulx plain de" "chevalx et aultres beaux préfens" qu'il adresse à ce prince par le capitaine Guillaume Stewart, et lui recommande le plus grand secret dans

l'envoi des lettres qu'il voudra lui faire tenir, pour les caufes qu'elle lui a dernièrement marquées.

A Striveling le .xxij. jour de Mars.

A la fin de la lettre originale (en Anglais) qui fe trouve jointe à la copie, on lit ce qui fuit écrit de la main de la Reine : “ Mons. mon Cou-
“ fyin, je vous ne thire excufe que je ne eferyt tout de ma mayn, mais
“ avez fouvenenance de moy et de mez afayrez tout a mon pover je de-
“ *fainerie.*” [?] Votre bon Coufin,

MARGARESTE.

Sceau plaqué fur papier mi parti aux armes d'Ecoffe et d'Angleterre.
J. 965, 1.

M.D.XXVII. 27 AVRIL.

CHIFFRE (avec l'explication en interligne) adreffé au Duc d'Albanie par le Vicomte de Turenne.—Il l'informe que Henry VIII. lui a fait dire par le Cardinal (de Wolfey) que fa fœur la Reine d'Ecoffe voulait fe retirer en France, divorcer avec le comte d'Angus et époufer le Duc d'Albanie, “ à l'occazion que fon filz l'a requife d'efloigner ung Estohart “ qui l'antretient et qu'elle vive plus honneftement.” Henry prie le Roi de France de ne point la favorifer dans ces projets. *Le vint et cefstiesme d'Avril.*

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 1^{er}. MAI, DE LONDRES.

LETTE du Vicomte Francois de Turenne, ambaffadeur extraordinaire en Angleterre au duc d'Albanie. Il lui rapporte une converfation qu'il a eue avec Henry VIII. fur le bruit qui courrait d'un mariage entre le d.

Duc et Margueritte, Reine d'Ecosse, sœur du Roi. Henry dit à ce sujet, entre autres choses " qu'il luy desplaçoit de ce qu'il falloist que l'on eust " connoissance de la foulye et mauvais gouvernement de sa diète seur " laquelle lui faisoit honte et à toute sa rasse. Il desclaira sa vie si hon- " teuze qu'il n'est possible de plus." Détails curieux sur les affaires d'Ecosse. Opinion qu'en avait Henri VIII. etc. *De Londres, ce premier jour de May.*

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 5 MAI.

ETAT des affaires en Europe (France, Angleterre, Ecosse, Italie, Espagne) envoyé par Robertet au Duc d'Albanie. Il y est question du mécontentement d'Henri VIII., sur le bruit d'un mariage projeté (dit-on) entre sa sœur la Reine d'Ecosse et la Duc d'Albanie; et d'une entrevue avec le Roi de France auquel le Roi d'Angleterre " dira des choses " qu'il n'a jamais diètes ny ne dira à personne que à luy."

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 5 MAI, DU BOIS DE VINCENNES

LETTRE de Florimond Robertet au Duc d'Albanie. Il s'excuse de n'avoir point parlé au Roi et à Madame " pour estre les choses de toutes " parts es termes ou vous les verrez parce qui est cy dedens encloz." (Piece jointe.) Il n'ajoute pas foi pour sa part au bruit d'un mariage projeté, (dit on) entre le Duc et la Reine d'Ecosse. *Du Bois de Vincennes le v^e. de May.* Il est probable, et d'autres lettres semblent l'indiquer d'une manière presque certaine, que l'affaire dont Robertet avoit charge de parler au Roi, étoit la proposition du mariage (qui eut lieu depuis en 1533) entre Henry Duc d'Orléans (depuis Henry II.) et Catherine de Médicis nièce du Duc d'Albanie et du Pape Clement VII. La posi-

tion critique du Pape, affligé dans Rome, par le Connétable, ne devait pas en effet donner pour le moment grand espoir de succès dans cette affaire.

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 18 MAI, AU BOIS DE VINCENNES.

LETTRES de FRANÇOIS 1^{er}. au PAPE CLEMENT VII., pour le prier de nommer Alexandre Stuart légat en Ecoffe et de le pouvoir du premier archevêché, évêché ou de la première bonne abbaye qui viendra à vaquer dans ce Royaume. *Au Bois de Vincennes, le xviii. jour de May mil v^e. vingt sept.*

Sceau plaqué sur papier.

De même date.—Lettre du Roi au Comte de Carpy son ambassadeur à Rome pour le prier de presser l'expédition des Culles.

De même date.—Lettre de même teneur au Cardinal d'Ancône (protecteur des affaires du Royaume d'Ecosse en court de Rome.)

J. 965, 1.

VERS M.D.XXVII. LE 15 JUIN, à EDIMBOURG.

LETTRE de Jacques de Loudes au Duc d'Albanie—Il lui parle de la triste position où l'a mis le Comte d'Angus ; lui demande s'il doit rester en Ecoffe pour attester le mariage de la fille bâtarde du Duc avec un gentilhomme ayant 400 marcs de revenu, et se plaint de n'avoir point reçu une récompense de 500 écus qui lui était promise. *De Edam-bourg, le xv^{me}. de Juin.*

J. 965, 1.

VERS M.D.XXVII. 24 JUILLET, DE PARIS.

LETTRE du S^r. de Luc au Duc d'Albanie sur l'ordonnance qui confère à ce prince la jouissance du comté de Lauragais. *A Paris, le xxiij^e. jour de Juillet.*

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 2 MARS, à EDIMBOURG.

LETTRE de JACQUES V. Roi d'Ecosse au Duc d'Albanie.—(En Anglais.)—Il lui mande qu'après avoir appris la perte des avitaillements conduits en Ecosse par Thomas de Bertan, il a écrit au Roi de France pour le prier de faire veiller à la sûreté des transports.

Scellé du grand sceau d'Ecosse, plaqué sur papier.

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 27 MARS, DE ROME.

EPISTOLA quâ Hudling fervitor et capellanus Jo. Duncani etc. Johannem ducem Albanie certiore facit quod, die xi. Marcii, divorcium Margaritæ Reginæ Scotiæ, per Cardinalem Anconitanum pronunciatum fuit, juxta ipsius ducis et reginæ desiderium; et eum requirit de expensis dictæ causæ solvendis, “*cujus procuratores pingues expectant propinas, ita quod credit eos omnes non posse contentari cum vj^e. ducatibus.*” *Ex Urbe*, xxix. Marcii 1527.

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 9 AVRIL, CRAGMILLAR.

LETTRE par laquelle le chevalier "Buccleucht" se recommande au Duc d'Albanie en mémoire de son attachement au service de ce prince "qui a esté cause que ma place fust bruslée, mon pays et terres destruiëtz, "mes parens et amys tuez et moymesmes navré et blécé, etc." *Le ix^{me}. jour d'Avril.*

Original en Anglais et copie franç.

J. 969, 1.

M.D.XXVII. 12 AVRIL, à SANCTAND.

LETTRE adressée au Duc d'Albanie par son chapelain orateur de Sanctand. (En Anglois).—Il remercie le Duc d'avoir écrit en sa faveur au Pape et au Roi de France pour le maintien des privilèges de son église de Sanctand. malgré l'opposition des Evêques de Glasgow et de Murray qui lui étaient contraires.

Ciete of Sanctand. xii. day of Aprill.

J. 965, 1.

M.D.XXVIII. 14 JANVIER.

LITTERE Friderici Danorum, Gothorum ac Vandalorum Regis, etc. Francisco Gallorum Regi, quibus eum, inter cætera, deprecatur ut operam dare velit ne Jacobus Scotorum rex vel Scotici primates machinationibus Christierni ("quandîu æquabiliter regnavit, Danorum Regis, "nunc autem eorundem et sui ipsius adverfarii") in Scotiâ per emissarios suos agentis, ullo modo auxilientur. *Datum in arce nostrâ Got-torp, die decimâ quartâ mensis Januarii 1528.*

Supplém. au Tr. des Ch. J. 995.

M.D.XXX. 29 SEPTEMBRE.

DONATION par Jean Duc d'Albanie, Comte de la Marche, de Boulogne et d'Auvergne, feigneur de Donzenat, Correze, Bouxat et Malemort, en partie, de tout ce qui lui appartenait en la d. Seigneurie de Malemort à François de la Tour Chenaulx, Vicomte de Turène, son cousin. *Fait à Chambéri en Savoie, le vingt neufvième de Septembre l'an mil cinq cens et trente.*

Supplém. au Tr. des Ch. J. 1029.

M.D.XXXII. 3 AOUT.

SENTENCE du Parlement, ch. des requêtes, qui condamne le Duc d'Albanie à payer, en forme de provision, à Jacques le régrattier la somme de fix vingt dix sept écus soleil.

Du tiers jour d'Aoust l'an mil cinq cens trente deux.

Supplém. au Tr. des Ch. J. 1029.

M.D.XXXII. 30 OCTOBRE.

ROLE de la montre et revue de la garde Ecoffaïse du Roi sous le commandement de M^r. d'Aubigny. *Le xxx^{me}. et pénultième jour d'Octobre l'an mil cinq cens trente et deux.*

Ce role contient les noms de “ vingt trois archiers de la garde du corps du Roi (du nombre des vingt cinq) et de quarente quatre autres archiers tous Efcossois de la d. garde estans sous la charge du S^r. d'Aubigny leur cappitaine . . . lesquels ont confessé avoir receu “ comptant de M^r. Jehan Thozart trésorier, receveur et paieur de la d. “ garde, la somme de vingt mil cinq cens livres cinq sols tournois pour

“ leurs gaiges et foulde ensembble de leurs robbes de livrée d'esté et
 “ d'iver, avecques leurs montures, pour la présente année du 1^{er}. J^r. au 31
 “ X^{bre}. qui est à raison de ii^e. lxxvi. # 1^{rs} pour les gaiges et foulde de
 “ chacun des d. archiers de corps pour chacun an ; xx. l. 1^r. pour leurs
 “ robbes de livrée d'esté et d'iver pour chascun an, qui font du pris de x.
 “ l. t. pour chacune, et lxxiii. l^r. xv^s. 1^r. pour chacune monture aussi pour
 “ chacun an.—Et ii^e. xvi. l. 1^r. pour les gaiges et foulde pour chacun
 “ defdits xliiii. archiers pour chacun an ; xviii. l. 1^{rs}. pour leurs robes de
 “ livrée du d. esté et yver par an, qui font du pris de ix. l. 1^r. pour cha-
 “ cune et xli. l. v. f. 1^{rs}. pour leur monture pour chacun aussi par chacun
 “ an.”

Cartons des Rois. K. 84, No. 25.

M.D.XXXIII. SEPTEMBRE.

QUATRE lettres de JEAN STUART, Duc d'Albanie, dont trois entière-
 ment de sa main, adressées au Roi, à l'Amiral (d'Annebaud), au grand
 maître (Mont Morency) et à M^r. de Barbezieux. Elles sont relatives à
 la mission dont le Duc avait été chargé, comme oncle de Catherine de
 Médicis, pour amener en France cette princesse et le pape Clément VII.
 Plus : trois lettres en réponse : du Roi, du Cardinal de Tournon et du
 grand maître. Ce dernier informe le Duc d'Albanie qu'il *est impossible*
que le Roi fust plus content d'homme qu'il est de lui.

K. 84, 27.

M.D.XXXIII. 11 SEPTEMBRE.

LETTRES du Bailly de Troyes, envoyé en Angleterre, au Roi de
 France.

Il l'informe des nouvelles que M^r. de Norfolch lui a communiquées,
 relativement à la trêve entre les Rois d'Angleterre et d'Ecosse. Les

commisſaires des deux Royaumes font aſſemblés à Neufchaſtel. Ceux d'Ecoſſe font *bons* et *raiſonnables*, mais ne veulent befongner qu'après avoir ſoumis les articles à l'approbation du Roi leur maitre, et pour ce que la trêve de 20 jours touche à ſa fin ils l'ont continuée juſqu' à la St. Michel en attendant la conſolution de la trêve d'un an, qui, ſelon M^r. de Norfolch aura lieu dans cinq ou ſix jours.

Nouvelles de la naiſſance et du baptême d'Elifabeth d'Angleterre.

A Londres, le unzieſme jour de Septembre m. v^e. xxxiii.

K. 84, 27.

M.D.XXXIII. 11 SEPTEMBRE.

LETTRES du Bailly de Troyes, envoyé en Angleterre, au grand maitre (Montmorency).

Il l'informe de l'aſſurance que Fitz Williams et d'autres du conſeil d'Angleterre lui ont donnée, que l'intention du Roi n'était point de fortifier la place dont il eſt queſtion pour le fait d'Ecoſſe.

Il eſpère donc que les commisſaires Ecoſſais ne feront plus difficulté de conclure la trêve d'un an, que la crainte de cette fortification a principalement retardée juſqu' alors. *A Londres, ce xj^e. jour de Septembre m. v^e. xxxiii.*

K. 84, 27.

M.D.XXXIII. ?

LETTRE de l'Evêque de Beauvais, au Roi d'Ecoſſe.—Il l'engage vivement à accepter la trêve propoſée par le Roi d'Angleterre, laquelle eſt ſi raiſonnable qu'il n'y peut faire difficulté. C'eſt d'ailleurs le plus grand plaiſir que le Roi d'Ecoſſe puiſſe faire au Roi de France, vers le quel ſon ambaffadeur ne retournera pas qu'il ne lui rapporte bonnes nouvelles

pour le fait de la dite trêve. Il supplie en conséquence le Roi d'Ecosse d'en hâter la conclusion.

K. 84, 27.

VERS M.D.XXXIV. LE 7 MAI, DE MONTIVILLIERS.

LETTRE de Magdalène de France, Reine d'Ecosse, au chancelier Duprat, pour le prier d'aider dans la poursuite des procès qu'ils ont en France, Jehan de Saint Aubin, son maître d'hôtel et Charles de Marconnay son écuyer d'écurie, qui partent avec elle pour l'Ecosse. *De Montivillier, le vij. jour de May.*

J. 966, 1^{er}. Paquet.

M.D.XXXV. 3 MARS.

LITTERÆ credentiales FRANCISCI 1^o. Francorum Regis Francisco cardinali à Turnone, Antonio à Burgo militi Franciæ cancellario, Anetho de Montemouranciano militi, Franciæ magno magistro, nec non Philippo Chabot Franciæ admiraldo, ambaxiatoribus suis, ad tractandum, ipsius nomine, cum Scotorum rege, de matrimonio ineundo inter dictum regem et Mariam à Borbonio, ducis Vindocinensis filiam et sui ipsius consanguineam. *Datum apud oppidum de Cremyeu, die tertiâ mensis Martii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo quinto, regni vero nostri vigesimo secundo.*

Scell. sur double queue, du gr. fc. de Fr. en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, No. 48.

M.D.XXXV. 20 MARS.

LITTERÆ FRANCISCI I. Francorum Regis quibus notas facit et approbat pactiones conjugales initas inter Jacobum v. Scotiæ regem et Mariam

à Borbonio Caroli ducis Vindocinensis filiam, fui ipsius confanguineam.
*Datum apud Cremyacum, die vigesima mensis Martii, anno Domini mil-
 lefimo quingentesimo trigesimo quinto et nostri regni vigesimo secundo.*

Scell. fur double queue du gr. sceau R^l. en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, No. 49.

M.D.XXXVI. JANVIER, à PARIS.

FRESAL (Robert) Ecoffais. Lettres de naturalité.

J. Reg. 1537, 41^{1. Bis} P. 29.

M.D.XXXVI. JANVIER, à PARIS.

STUART (Mathieu et Jean).—Lettres de naturalité accordées par le Roi à ses chers et amés cousins, Mathieu Stuart comte de Lenaux, capitaine de cent lances des ordonnances du Roi, et à Jehan Stuart sire de Darle, capitaine de la garde Ecoffaïse, neveux du Maréchal d'Aubigny.

J. Reg. 1536, 37⁴. P^{re}. 3.

M.D.XXXVI. ? 16 FEVRIER.

LETTRE au Chancelier de France par Robert Stuart (d'Aubigny) et Jehan de Plains, ambassadeurs de France en Ecoffe.—Il l'informe que l'affaire du Roy depend de M^r. d'Albanye ; qu'à leur arrivée, les seigneurs du pays les ont très bien reçus, mais que lorsqu'il s'est agi d'envoyer des ambassadeurs en Angleterre, les deux personnages désignés exclusivement par le gouverneur (le Duc d'Albanie) n'ont point accepté cette charge. Au reste les seigneurs ont résolu de faire sommer leur gouverneur de revenir en Ecoffe avant la fin de Juillet, sinon qu'ils se dé-

chargeraient du ferment qu'ils lui ont fait. Les Anglais font ferner par le pays le bruit qu'il ne reviendra jamais et que les Français se moquent de l'Ecosse; elle obtiendrait par elle même trêve ou paix plus à sa convenance que par la médiation du Roi de France.

A Edembourg, ce xij^{me}. jour de Février.

J. 965, 1.

M.D.XXXVI. ? 20 FEVRIER.

LETTRE au Chancelier de France par Robert Stuart (d'Aubigny) et Jehan de Plains, ambassadeurs de France en Ecosse.—Ils l'informent qu'ils ont reçu avec les lettres du Roi, le double de celles qu'il écrit à Mr. de Marigny son ambassadeur en Angleterre, et la copie des Instructions de Mr. Pouillyot. Ils le remercient fort de ces renseignements qui leur font connaître plus clairement les intentions du Roi. Pour s'y conformer entièrement ils ont évité, et Mr. d'Aubigny en particulier, de se mêler des affaires du Royaume, et de donner aux Anglais le moindre soupçon sur l'objet de leur ambassade; ils n'ont pu empêcher cependant qu'un Anglais, sous prétexte de négocier la prolongation des trêves, n'ait entendu tout ce qui a été dit et fait à l'assemblée des seigneurs. Quant aux bannis et rebelles ils informent Mr. d'Albanye que s'il ne leur fait grâce sans exiger leur sortie du Royaume, il en peut résulter grand danger, et que ces bannis ont déclaré vouloir attendre la fortune en Ecosse jusqu'à ce que le Roi soit en âge. *A Edembourg, ce xx^e. jour de Février.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVI. ? 20 FEVRIER.

LETTRE de Jehan de Plains au Chancelier de France. Il lui écrit en particulier pour insister sur le fait des rebelles d'Ecosse d'où peut naître

le plus grand dommage à la cause du Duc d'Albanie et de la France. Les Anglais entretiennent ces rebelles autant que possible pour trois causes principales: 1°. La défunion et par suite l'affaiblissement de l'Ecosse: 2°. La facilité que leur donne pour des incursions dans ce Royaume l'occupation des frontières par ces rebelles leurs alliés: 3°. L'obstacle enfin qu'opposeraient ces mêmes rebelles aux Ecoffais s'ils voulaient tenter d'entrer en Angleterre. Le secrétaire d'Ecosse s'est vanté que le Roi d'Angleterre offrait sa fille pour le Roi son neveu, en la voulant livrer dès à présent ou fix des plus "gros personnages" d'Angleterre en otages. C'est une jactance qui ne contentera sans doute par le Cardinal d'York, quand il en fera averti. *A Edembourg, ce xx^e. de Février.*

J. 965.

M.D.XXXVI. JUIN, à LYON.

COQUEBORNE (James) archer de la garde Ecoffaïse reçoit le don des biens de feu Thomas Coqueborne, aussi archer de la dite garde.

J. Reg. 1536, 37^a. P^{ec}. 424.

M.D.XXXVI. JANVIER.

LETTRES par lesquelles JACQUES V. Roi d'Ecosse reconnaît avoir reçu de FRANÇOIS I^{er}., par les mains de ses trésoriers au Louvre, la somme de cent mil livres tournois en xx^m. écus d'or au soleil à valoir sur la somme de c^m. écus qui lui avaient été promis par le d. Roi à l'occasion de son mariage avec Marie de Bourbon fille du Duc de Vendôme. *Donné à Paris le jour de Janvier l'an de grâce mil v^e. xxxvi. et de notre règne le .*

Copie.

Tr. des Ch. J. 679, No. 50.

M.D.XXXVI. 6 MARS.

PUBLICUM Instrumentum quo declarantur pactiones conjugales initæ inter Jacobum v. Scotorum regem et Mariam à Borbonio, Caroli ducis Vindocinensis primogenitam, filiam adoptivam Francisci I. Francorum Regis. *Anno nativitatis millesimo quingentesimo trigesimo sexto et die sextâ mensis Martii apud Cremiacum.*

Six sceaux pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 679, No. 51.

VERS M.D.XXXVII. 2 AVRIL.

LETTRE par laquelle le fleur Duplesséys informe le Chancelier de France, que le commis du Maître de la Chambre aux deniers de Rouen, lui porte l'Etat de la dépense du Roi d'Ecosse; qu'on lui a voulu bailler en ceste ville (Rouen) la somme de deux mille lyvres pour employer en la despenſe du Roy et Roynes d'Ecosse et de madame Marguerite qu'il a différé recevoir pour raison qu'il dira lui-même.—Joint l'Etat de la dépense faite pour le Roy d'Ecosse depuis le 13 Octobre jusqu'à la fin du mois de Janvier, montant à la somme de quatorze mille six cens cinq livres dix deniers tournois. *A Rouen, ce deuxiesme jour d'Avril.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVII. 9 AVRIL, APRES PAQUES. DU CAMP DE HEDIN.

ORDRE du Roi FRANÇOIS 1^{er}. enjoignant à son Chancelier d'engager au S^r. d'Allebrot, envoyé du Roi et de la Reine d'Ecosse, la propriété de

quelques autres terres que le Comté du Maine, en garrantie de ce qui reste du fur la dot de la dite Reine.

Au campe de Hédin, le neufviesme jour d'Avril apres Pasques, mil cinq cens trente sept.

J. 966, 5^{me}. Paquet.

M.D.XXXVII. LE 17 AVRIL, à HEDYN.

ORDRE du Roi FRANÇOIS 1^{er}. enjoignant à son Chancelier de faire payer à la Reine d'Ecosse (Magdeleine de France) le premier quartier de sa pension de trente mille livres, afin qu'elle puisse, selon son désir, se pourvoir avant son embarquement de beaucoup de choses nécessaires. *Le xvii^e. jour d'Avril M. v^e. xxvii.*

J. 967, 2^o. Paquet.

M.D.XXXVII. 23 MAI.

LETTRE de Evêque de Limoges au Chancelier de France. Il lui donne des nouvelles de l'heureux passage du Roi et de la Reine d'Ecosse. On espère le guérison de cette princesse graces aux soins de son vieux médecin, Maître Patrix. Leurs Majestés ont reçu un brillant accueil de la noblesse du pays à leur entrée dans le port, etc.

Ecrit au Petit Lit le xxiiij^e. jour de Mai.

J. 967, 3^e. Paquet.

M.D.XXXVII. 7 JUILLET.

LETTRE de Robert Stuart (d'Aubigny) au Chancelier Dubourg, pour lui annoncer la prochaine arrivée à Paris de Madame d'Aubigny, et le prier de lui accorder toute créance dans une affaire dont il l'a chargée de lui parler. *De Chafly ? le vii^e. de Juillet.*

J. 967, 3 Paquet.

M.D.XXXVII. 24 JUILLET.

LETTRES du Roi FRANÇOIS 1^{er}. au Chancelier. “ Pour ce que j’en-
 “ voye présentement mon coufin le Marechal d'Aubigny, devers mon
 “ fils en Picardie, pour là f'essayer à me faire service, ce que je fuy
 “ tout certain qu'il scaura tres bien et faigement faire, . . . je
 “ vous pryé lui faire bailler et délivrer sur ce qui luy est deu à cause de
 “ sa pension telle somme de deniers que vous adviserez pour le mieulx
 “” *A Meudon, le xxiiii. jour de Juillet mil v^e.xxxvij.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVII. ? 24 AOUT.

LETTRE de Robert Stuart (d'Aubigny) au Chancelier Dubourg. Il lui donne, selon sa promesse, des nouvelles du camp ; lui parle d'un échec éprouvé par l'Empereur devant Marfeille, et d'une visite de la Reine de Navarre qui s'est montrée fort fatiffaite de la réception que lui a faite le grand maître. (Montmorency.) Il prie en outre le Chancelier de

lui faire expédier le reste de sa pension. *Du camp lez Avignon, ce vingt quatriesme jour du mois d'Aoust.*

J. 967, 6^e Paquet.

M.D.XXXVII. ? 11 SEPTEMBRE.

LETTRE du Cardinal de Boulogne, frère du feu Duc d'Albanie, au Chancelier Dubourg. Il le prie de payer, *pour la décharge de l'âme du défunt* une somme d'argent réclamée par le sieur de Sainte Serayne. *De Montmol, ce xj^e. de Septembre.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVII. NOVEMBRE, à BRIANCON.

BETON (David) Abbé d'Albroth en Ecoffe. Le Roi l'autorise à acquérir en France des biens et seigneuries de quelque nature qu'ils soient et à pouvoir y posséder Archevêchés, Evêchés, et autres dignités ecclésiastiques.

J. Reg. 1536, 37^a. P. 190.

M.D.XXXVII. 25 MARS.

LETTRE du Maréchal d'Aubigny (Robert Stuart) au Chancelier de France. Il le prie de prendre ses intérêts contre *ce meschant Beliard* qui s'efforce d'empêcher le renvoi au Parlement d'une cause pendante entre eux au grand conseil. Ce Beliard, *le plus mauvais garçon du monde*, lui à déjà dérobé plus de dix mille livres (notamment dans la succession du receveur Bohier), lui a mangé toutes ses pensions, et *l'eust détruit*, sans l'avertissement qu'il reçut de son frère le grand Ecuyer. *De la Verrerie, ce xxv. de Mars.*

J. 965.

M.D.XXXVII. AVRIL, AVANT PASQUES.

VERIFICATION par la chambre des comptes de Paris de la cession du Comté de Gienfaite à JACQUES V. Roi d'Ecosse par FRANÇOIS 1^{er}. pour parfaire le paiement des 100,000 écus promis au d. Roi d'Ecosse par son contract de mariage, avec feue madame Madelaine de France, fille ainée du Roi. (Le dit contrat passé à Blois le 26 Novembre 1536.)
Menſe Aprilis, anno Domini milleſimo quingentefimo triceſimo ſeptimo antè Paſcha.

Tr. des Ch. J. 679, No. 52.

M.D.XXXVIII. 22 AVRIL.

LETTRE de Marie de Lorraine Reine d'Ecosse au Chancelier de France. Elle le remercie de tous les bons services qu'il lui a rendus dans ses affaires, et le prie de vouloir bien encore lui faire despatcher promptement les gardes nobles qu'il a plu au Roi lui donner, parce qu'elle ne peut épouser que cela ne soit despatché.

Signé.

La toute vostre bonne amye, MARIE. *A Chasleaudun, ce xxij^e. jour d'Avril.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVIII. 4 MAI.

LETTRE de Philippe Cardinal de Boulogne frère du feu Duc d'Albanie (Jean Stuart) au Chancelier de France. Il le prie pour la *grande moleſtacion* que le sieur Bazanier, créancier de son frère, lui *faict continu-*

ellement, de vouloir bien le faire payer; ce fera le dernier qu'il lui adreſſera.

Postſcriptum de la main du Cardinal :—“ J'ay reſçeu la lettre que
“ m'advez eſcript en faveur de religieux qui eſt voſtre parent; vous ſavez
“ que nonſeulement en cela mais en toutes aultres choſes je vous obeï-
“ ray comme à mon propre père.

“ Voſtre ſerviteur et entier amy,

“ PHES. CARD^L. DE BOULOIGNE.”

De Paris, ce iiij^r. de May.

J. 965, 1.

M.D.XXXVIII.

LITFERÆ quibus LUDOVICA, Franciſci Francorum regis mater, ratam habet comprehensionem Regis Scotiæ in tractatu pacis* initiæ per ambafſiatores ſuos Johannem Brinon et Joachim Paſſano cum Henrico VIII. Angliæ rege.

Eadem ratificatio de anno ſequenti per Franciſcum Francorum regem.
Minutes.

Tr. des Ch. J. 680, P^{ce}. 74, double 86.

VERS M.D.XXXVIII.

PROJET de contrat de mariage entre JACQUES V. Roi d'Ecoſſe et MARIE de Lorraine, fille de Claude de Lorraine, Duc de Guiſe.

Minute ſans date ni ſignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 78.

• Traité de Londres, du mois d'Aout 1538.

M.D.XXXIX. DECEMBRE, à FONTAINEBLEAU.

MAKLEBAN (David) Ecoffais, archer des ordonnances du Roi fous la conduite du Comte de Loyaulx. Lettres de naturalité.

J. Reg. 1537, 41⁴ Bis. P^{co}. 372.

M.D.XLI. AOUT, à JALLIGNY.

MORAY (David) archer de la garde du corps du Roi, et l'un des vingt quatre Ecoffais fous la charge du S^r. d'Aubigny, obtient le don des biens de feu Robert Rynd auffi Ecoffais, échus au Roip ar droit d'aubaine.

J. Reg. 1540-42, P^{co}. 249.

MARIE STUART.

(1542, 13 DECEMBRE. 1567, JUILLET.)

Morte le 18 FEVRIER, 1587.

M.D.XLIII. 15 DECEMBRE.

TRACTATUS confederacionis et amicitiae inter MARIAM Scotorum Reginam et FRANCISCUM primum Francorum regem, quo simul antiquas ligas inter regna Scotiae et Franciae à tempore Roberti I. Regis existentes renovant et confirmant. *Datum Edimburgi, decimo quinto die mensis Decembris, anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo tertio.*

Scell. fur double queue du gr. sc. de la reine Marie, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, No. 54.

Copie certifiée par De Thou, trésorier des Chartes, No. 55.

M.D.XLVII. 8 FEVRIER.

LETTRE du Duc d'Albanie à FRANÇOIS 1^{er}.—Il lui apprend que les Anglais après avoir publié la déclaration de guerre à Barwick ont commencé les hostilités, et le supplie d'envoyer en Ecoffe de prompts secours. *A Edimbourg, le viii^e. jour de Février.*

Tr. des Ch. J. 680, No. 80.

M.D.XLVII.

LETTRE du Duc d'Albanie.—Il insiste vivement sur l'urgence d'un prompt secours, sans quoi il ne pourra empêcher les seigneurs Ecoffais de traiter avec le Roi d'Angleterre.

Copie sans suscription, date, ni signature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 88.

M.D.XLVII. 10 AOUT.

LETTRE adressée au Prince d'Espagne par M^r. de S^t. Mauris, ambassadeur en France.—Il l'informe que quinze galères du Roi de France sont passées en Ecoffe pour aider à recouvrer le chateau de S^t. André occupé par les Anglais, et qu'on a également envoyé de Bretagne environ quatre mille piétons et quelques chevaux.

K. 1383, B. 6, 92.

M.D.XLVIII. APRES AVRIL.

LETTRE adressée à PHILIPPE II. par son ambassadeur en France.—L'armée du Roi de France pour le secours d'Ecoffe est partie. Elle est de sept vingt voiles, entre lesquelles vingt six galères. Ses troupes se composent de quatre mille Français, tant Gascons, Bretons que Normands, 2000 lansquenets et 500 Italiens. Pierre Stroffi commande ces derniers, le Rintgrave les Allemands et d'Andelot le surplus. Les Anglais ont armé cent gros navires, et mis leurs gens de guerre sur la frontière d'Ecoffe ; ils ont dessein de *temporiser les Français, espérans que la longue demeure en pays si barbare les rompra.*

K. 1383, B. 7, 57.

M.D.XLVIII. JUILLET.

NOUVELLES d'Ecosse depuis le 5 jusqu'au 17 Juillet (envoyées à PHILIPPE II.)—Il ne reste plus que 25 navires Français dans le port. Le vent a dissipé les autres. Convoi de poudre pour Hadington confié par Lord Grey à 400 Anglais et Espagnols. La Reine d'Ecosse vient pour reconnaître Hadington, mais on la reçoit *avec telle tempeste de traits* qu'elle se pafme de peur. Plusieurs projets d'affaut non effectués. Les Français et les Ecoffais se disputent à qui ne le donnera pas. Sortie de la garnison. Elle faccage le camp Français.

K. 1383, B. 7, 38.

M.D.XLVIII. 30 SEPTEMBRE.

NOUVELLES d'Ecosse envoyées à PHILIPPE II. par son ambassadeur en France.—Escarmouche à Hadington où périrent 80 Français. Tempête qui défempare la plupart des navires Français, entre autres *le Cardinal* de 500 tonneaux. Mylord Clington brule a Brent-Island douze navires Français chargés de vivres. Escarmouches de Jehan Luttrell capitaine de "Broughty Cragge" contre ceux de la ville de "Donde" et le Lord Funtre. Prise de milord de Pameneures. Levée du siège de Hadington par les Ecoffais, Talbot commandant l'armée Anglaise.

K. 1383, B. 7, 18.

M.D.XLVIII. OCTOBRE.

NOUVELLES d'Ecosse jour par jour depuis le 1^{er}. jusqu'au 10 Octobre ; (envoyées à Philippe II. par son ambassadeur en France.)—Combats près de Jedworth entre les Ecoffais sous la conduite du gouverneur

d'Ecoffe, et l'armée Anglaife commandée par lord Grey. Prife et incendie de Temptallon par les Anglais et Allemands. Noms de tous les villages, chateaux, etc. brûlés aux environs, et de leurs propriétaires. Sortie du capitaine Anglais de Hadington ; ravages et incendies qu'il commet. Escarmouche à Edimburg entre les Français et les Ecoffais. Nom des morts de cés derniers : Hamilton, Stewart, etc. Affaut donné à Hadington par les Français et Allemands qui y furent repouffés.

K. 1383, B. 7, 19.

M.D.XLVIII. ? 3 DECEMBRE.

RECIT d'un combat en Ecoffe, envoyé par l'ambaffadeur d'Espagne en France, à PHILIPPE II.—Le 3 Décembre, Douglas, le comte d'Angufe, et le Ryngrave avec cinquante lances et 200 chevaux légers vinrent fe montrer près du chateau de Broutycragge, ou commandait meffire Jehan Luterel. Détails fur le combat qui f'engagea et ou les Ecoffais furent défaits.

K. 1383, B. 7, 16.

M.D.XLVIII. 17 DECEMBRE, à POISSY.

EXTRAIT d'une lettre (chiffrée) de S. Mauris, ambaffadeur d'Espagne en France à PHILIPPE II. “ Ces jours paffées il (Henri II.) a faiët embarquer en la Rochelle deux mille fouldarts pour Efcosse. Est ici grand bruit qu'il mandera l'an prouchain groffe armée f'il fe peut affleurer d'avoir paix avec votre Majesté, et à la vérité le Roi d'Angleterre presse de près la diète Efcosse tellement que si elle n'est fecourue elle se pourroit perdre et révolter.”

K. 1383, B. 7, 17.

M.D.XLIX. 17 MARS.

“ ROOLE de la monstre et reveue faicte en la ville de Hedinton le dix
 “ septieme jour de Mars l’an mil cinq cens quarente neuf de deux cens
 “ quarente six hommes de guerre à pied François et Gascons estans dès
 “ longtemps pour le service du Roy en ce païs et roialme d’Ecosse et de
 “ présent en la ville de Hedinton pour la garde, feuté et deffence d’icelle
 “ foubz la charge et conduite de Pierre Longue leur cappitaine particul-
 “ lier sa personne y comprinse, faisant partie de plus grant nombre de la d.
 “ nation dont est colonel le S^r. de la Chapelle Biron. Du quel nombre il
 “ y a, oultre le d. cappitaine, ung lieutenant, ung porteur d’enseigne,
 “ deux fergens de Bende, six caps. d’escadre de picquiers et cinq autres
 “ de harquebuziers, foixante huit hommes portant corfelletz, trente
 “ harquebuziers armez de mailles et morions et foixante dix autres
 “ simples, ung fourrier, un phiffre et deux tabourins, par nous Jacques
 “ de Carondelles Escuier, seigneur du d. lieu, commissaire extraordinaire
 “ des guerres commis et ordonné à faire la d. monstre et reveue. Icele
 “ servant à l’acquit de M. Raoul Moreau conseiller du Roy et l’un des
 “ trésoriers de l’exercices de ses guerres pour trois mois entiers com-
 “ mençans le septiesme jour de Novembre dernier passé. D’esquelz les
 “ noms et furnoms l’ensuyvent.

“ PIERRE LONGUE, cappitaine.

“ LADEUCHE, lieutenant,” etc.

Cartons des Rois, K. 90, No. 19.

M.D.XLIX. 17 MARS.

ATTESTATION de paiement par “ Anthoine Bonard contrerolleur ex-
 “ traordinaire des guerres de la folde des deux cent quarente six hommes
 “ de guerre à pied cy dessus désignés, estans depuis longtemps, pour le

“ service du Roi, en Ecoſſe ſous le d. Pierre Longue leur cappitaine,
 “ montant la d. ſolde pour trois mois à la ſomme de fix mil fix cens
 “ cinquante quatre livres tournois qui eſt à chacun des dits ii^exlvi. hommes
 “ pour leurs ſimples paies xviii. l. et oultre et pardeſſus leur ſimple paie
 “ au d. Cappitaine, pour ſon eſtat iii^e. l., à ſon lieutenant pour ſemblable
 “ vij^{xs}. l., à ſon porteur d’enſeigne auſſy pour ſemblable . . . , à chacun
 “ des d. deux ſergents xlii. l., à chacun des dits fix caps. d’Eſcadre de
 “ Piquiers pareille ſomme de xlii. l., à chacun des d. cinq autres de
 “ harquebuziers xxxvi. l., à chacun des d. lxviii. hommes portans corfel-
 “ lets ix. l., à chacun des d. trente harquebuziers morrionez ix. l., à cha-
 “ cun des d. lxx. autres ſimples lx. s., au dit fourrier xviii. l., au dit
 “ phiffre xxiii. l., et à chacun des deux tabourins xviii. l. Icelles ſommes
 “ à eulx ordonnées pour leurs gaiges, ſouldes, eſtats et appointements de
 “ trois mois entiers . . . De laquelle ſomme de vi^m. vi^e. liii. liv. ils et
 “ chacun d’eulx particulièrement ſe ſont tenuz et tiennent pour contans
 “ et bien paieiz. . . . *Le dix ſeptieſme jour de Mars l’an mil cinq cens*
 “ *quarente neuf.*”

Cartens des Rois, K. 90, No. 19.

M.D.LVII. ? OCTOBRE.

NOUVELLES d'Ecoſſe.—Les Ecoſſais ont pris et occupé le fort
 d'Eſmont, voiſin de Barwich, et de là ſerrent vivement cette place. Les
 Anglais ayant fait une deſcente aux îles d'Orquenay ont été complè-
 tement battus. Le S^r. d'Oyfel avec une troupe de Français et d'Ecoſſais
 en a tué plus de cinq cents près de Barwich et a brûlé trois mille meu-
 lons de foin, deſtinés à l'approviſionnement de la place. Les Ecoſſais ont
 auſſi obtenu un avantage du côté de la frontière de Thenſdel de forte
 qu'ils ſe trouvent avoir déjà défait et pris plus de deux mille Anglois et
 autant de chevaux ; brûlé quatre ou cinq grandes lieues dedans le pays
 par deçà le dit Barwich. La Reine régente fait en toute diligence for-

tifier la place d'Esmont et assembler l'armée générale pour emporter Barwich.

K. 1384, B. 9, 4.

M.D.LVII. 14 DECEMBRE.

LITTERÆ quibus Prelati, Proceres et communitates totius regni Scotiæ Jacobo Archiepiscopo Glasguensi, Roberto Episcopo Orchadenfi, Georgino comiti à Rhotes domino Leslie, Gilberto comiti à Cassillis domino Kennedy, Jacobo commendatario S. Andreæ, Jacobo domino de Fleyning, Georgino domino de Seytoun, et Johanni Erskin, plenariam dant potestatem ad tractandum cum Henrico II. Francorum rege de matrimonio ineundo inter Mariam Reginam Scotiæ et Franciscum Dalphinum Viennensem, dicti Regis filium primogenitum. *In oppido Edimburgi, die decimo quarto mensis Decembris, anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo septimo.*

Signées :

JOHANNES Archiep̃us Sancti Andree.

PATRICIUS Morauiẽ ep̃us.

WILELMUS ep̃us Aberdoneñ.

ANDREAS Candide case ep̃us.

W. ep̃us Dunblaneñ.

JAMES HAMMILTONN.

GEORGES ERLL of HUNTLY.

ARCHIBAL ERLL of ARGILL.

R. DUNKELL.

GEORGE ERLL of ERROLL.

JAMES ERLL of BOTHUELLE.

DAVID ERLL of CRAWFURD.

ROBERT FOREST prevost of Stirling.

JAMES HALIBURTON prevost of Dundee.

THOMAS MENZEIS prevost.

JAMES DANIELSTON prevost of Lyntly.

JACQUES MAKGILL registrarius.

GUTHRIE scriba curie Burgi de Edinburgh.

ELDAR scriba de Perth.

Scellées de 18 sceaux pend^t. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 680, No. 67.

M.D.LVII. 4 FEVRIER.

PROCURATION donnée par MARIE, Reine douairière et régente d'Ecosse, duchesse douairière de Longueville, à sa mère Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise, pour représenter sa personne au contrat de mariage de François Dauphin de Viennois, fils aîné de Henri II., avec Marie Reine d'Ecosse sa fille. (Marie Stuart.) *A Lislebourg, le quatriesme jour du mois de Fevrier l'an mil cinq cens cinquante sept.*

Sceau de Marie, Régente d'Ecosse, pend^t. sur simple queue. L'empreinte est effacée.

Tr. des Ch. J. 679, No. 55.

M.D.LVII. 16 MARS.

LITTERÆ potestatis à MARIA Scotorum Reginâ Antonia de Borbonio ducissæ de Guisæ, aviæ suæ, Jacobo archiepiscopo Glasguensi, Davidi Episcopo Rossensi, secretario suo, Roberto episcopo Orchadensi, Georgino comiti à Rothes domino Lesly, Gilberto comiti à Cassilis domino Kennedy, thesaurario suo, Jacobo commendatario prioratûs sancti Andree, Jacobo domino Flemyng, Georgio domino de Seytoun, et Johanni Erskyne de Dwn, commissariis suis ad tractandum de matrimonio inter se et Franciscum, Dalphinum Viennensem, Henrici II. Francorum regis filium primogenitum ineundo. *Apud castrum Fontis Bleaudy, die decimâ sextâ mensis Martii anno Domini millesimo quingentesimo septimo.*

Sceau de la reine Marie, en cire jaune, pend^t. sur simple queue.

Tr. des Ch. J. 679, No. 56.

M.D.LVII. MARS.

Commission donnée par Antoine, Cardinal de Trivulce, légat du Pape à Laurent Evêque de Sienne (?) et à Nicolas de Pellevé Evêque d'Amiens pour examiner le degré de parenté existant entre François Dauphin de France et Marie Stuart. *A Moret au diocèse de Sens, l'an 1557 au mois de Mars.*

Requête présentée au légat du Pape par François et Marie pour obtenir les dispences nécessaires à leur mariage. Ils étaient parents au 4^e. degré.

Tr. des Ch. J. 679, No. 57. Cette pièce est égarée.

M.D.LVII. 4 AVRIL.

ACTE par le quel MARIE, Reine d'Ecosse, " considérant la singulière et
" parfaite affection que les Rois de France ont toujours eu en la pro-
" tection et manutention du Royaulme d'Escoce contre les Angloys an-
" ciens et inveterés ennemys d'elle et de ses prédécesseurs et encores plus
" le bon traitement qu'elle a eu et receu de la bonté de très hault très
" puissant et très excellent Prince Henry par la grâce de Dieu Roy de
" France" déclare que advenant le cas qu'elle decede sans hoirs pro-
" cées de son corps, elle donne par pure et libre donation, faite pour cause
de mort, au d. Roi de France Henri II. pour lui et ses successeurs le
royaume d'Ecosse " outre tous et telz droicts qui luy peuvent ou pour-
" ront ores et pour l'advenir compecter et appartenir au Royaulme
" d'Angleterre."—Laquelle pour la plus grande approbation d'icelles les
a voulu signer de sa propre main. *Ce jourd'huy iiii^e. jour d'Avril l'an*

mil cinq cens cinquante sept avant Pasques à Fontainebleau. Signé de la main de la Reine : MARIE.

Tr. des Ch. J. 679, No. 59.

M.D.LVII. 4 AVRIL.

ACTE par lequel MARIE Reine d'Ecosse considérant les grandes dépenses faites par le feu Roi FRANÇOIS 1^{er}. et par le roi régnant Henri II. pour protéger le royaume d'Ecosse contre les Anglais, et après avoir pris le conseil de ses meilleurs et plus singuliers amis "mesmement du "révérendissime et illustrissime Cardinal de Lorraine et de monsieur le "Duc de Guyse ses oncles" déclare vouloir et ordonner que : "advenant son trépas sans hoirs procréés de son corps, le Roy de France qui "est ou fera ayt et joyssé du Royaulme d'Ecosse fruiçts, revenuz et émolumentz d'icelluy et en retienne la plaine possession jusques au payement "et parfaict remboursement d'ung million d'or ou de telle autre somme "pour entière satisfaccion et récompense d'iceulx frais et impenses loyalement employés à la manutention du Roy^{me}. d'Ecosse." *Ce jourdhuy iii^e. jour d'Avril l'an mil cinq cens cinquante sept avant Pasques à Fontainebleau.*

Signé de la main de la Reine.

Tr. des Ch. J. 679, No. 60.

M.D.LVII. 4 AVRIL.

ACTE par le quel MARIE, Reine d'Ecosse déclare vouloir que les dispositions (contenues dans les deux actes précédents) par elle faites en faveur de Henri II. et de ses successeurs Rois de France fortifient leur plein et entier effet non obstant le consentement qu'elle aurait pu donner aux articles envoyés par les Etats d'Ecosse. *Ce jourdhuy iii^e. jour*

d'Avril l'an mil cinq cens cinquante sept avant Pasques à Fontaine-bleau.

Tr. des Ch. J. 679, No. 58.

Cette pièce, portée sur l'invent. de Dupuis n'existe plus depuis longtemps dans le Tr. des Ch.

M.D.LVIII. 29 MARS.

INSTRUMENTUM inquestæ factæ à Laurentio Pentio episcopo Firmansenfi, nuncio apostolico, et à Nicolao de Pelleve episcopo Ambianensi, specialiter ad hoc per litteras Anthonii, Trivulcii Cardinalis, domini papæ legati, de cognationis gradu inter Franciscum Dalphinum Vienensem et Mariam Scotorum reginam existente. *Acta fuerunt hec in dicto loco Fontis Blandi alias Belle Aque sub anno incarnationis Dominice millesimo quingentesimo quinquagesimo octavo indictione primâ die vero vigesima nonâ mensis Martii Pontificatus ejusdem sanctissimi domini nostri domini Papæ anno tertio et regni ejusdem Christianissimi Regis undecimo.*

Scell. de deux sc. pend^t. sur cordel. de foie.

Tr. des Ch. J. 680, No. 66.

M.D.LVIII. AVRIL.

LICENTIA data ab Antonio, titulo S. S. Johannis et Pauli presbitero Cardinali, nuncupato Trivultio, ad requisitionem Henrici II. Francorum Regis, ut ad solemnisationem matrimonii inter FRANCISCUM Dalphinum Vienensem et MARIAM Scotiæ reginam initi procedi possit absque tribus bannis in talibus publicari solitis. *Datum Parisiis, anno incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo quinquagesimo octavo, sexto idus*



Aprilis, Pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli, divinâ providentiâ Papæ quarti, anno tertio.

Scell. du fceau du C^{al}. de Trivulce en cire rouge, pend^t. fur cordelettes de foie.

Tr. des Ch. J. 680, No. 61.

M.D.LVIII. AVRIL.

LICENTIA data ab Antonio Trivultio Cardinali, FRANCISCO Dalphino Viennensi et MARIE Scotorum Reginae ut matrimonium inter se contrahant quamvis quarto gradu sint consanguinei. *Datum Moreti, Senonensis diœcesis, anno incarnationis Dominice millesimo quingentesimo quinquagesimo octavo, non. Aprilis, Pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli, divinâ providentiâ pp. iiii., anno tertio.*

Scell. du fceau du Cardinal de Trivulce en cire rouge, pend^t. fur cordelettes de foie.

Tr. des Ch. J. 680, No. 64.

M.D.LVIII. 19 AVRIL.

CONTRAT de mariage entre MARIE STUART Reine d'Ecosse et FRANÇOIS DAUPHIN de Viennois, fils aîné de Henri II. *Fait et passé à Paris en la grande Salle du chateau du Louvre le xix^{me}. jour d'Avril mil cinq cens cinquante et huit.*

Original signé :—

HENRY.

CATERINE.

FRANÇOYS.

MARIE.

ANTHOINETTE de Bourbon.

JACOBUS Archiepiscopus GLASGUEN.

Ro. ORCHADEN. Eps.

ROTHES.

CASSILIS.

Jo. Comen. Sancti Andree.

FLEMYNG.

SETON.

Jo. ERSKYN.

DE L'AUBESPINE.

Tr. des Ch. J. 680, No. 63.

M.D.LVIII. 28 AVRIL.

ACTE du ferment de fidelité prêté par les députés des trois Estats d'Ecosse au Dauphin de France ROI D'ECOSSE, et a la Dauphine REINE D'ECOSSE, sa femme. *Ce jourd'huy xxviii^e. jour d'Avril, mil cinq cens cinquante huit, estans au Chateau du Louvre en la chambre de la d. dame Reine Dauphine à Paris.*

Signé :

JA. Archieps. GLASGUE.

Ro. ORCHADEN. Eps.

ROTHES.

CASSILLIS.

Jo. Comen. Sancti Andree.

FLEMYNG.

SETON.

Jo. ERSKYN.

Et scell. de 8 sceaux en cire rouge, pendant sur doubles queues.

Tr. des Ch. J. 680, No. 62.

M.D.LVIII. 6 JUIN.

“ ROOLE de la montre et reveue faite en armes au camp pres Thion-
 “ ville le xv^e jour de Juing l’an mil cinq cens cinquante huiët de trante
 “ cinq hômes d’armes et cinquante sept archers du nombre de quarante
 “ lances fournies des ordonnances du Roy nostre Sire foubz la charge et
 “ conduite de Monfieur d’Aubigny leur cappitaine fa perfonne non com-
 “ prise par nous Eustace le Picart commissaire ordinaire des guerres,
 “ fuyvant laquelle payement a esté faiët aux d. hommes d’armes et archers
 “ de leurs gaiges et folde du quartier de Janvier, Février et Mars mil
 “ cinq cens cinquante sept dernier passë par Henry Belin payeur de la
 “ dite compaignie pour et en l’acquit de M^r François Pascal conseiller
 “ du d. S^r. et trésorier ordinaire de ses guerres, des quelz hommes d’armes
 “ et archers les noms et furnoms f’en fuivent.

“ JAKES THEZART, Enseigne.

“ DAVID MORRA, Guidon.

“ CLAUDE GAULTERON, Maréchal des logis.

etc. . . .

Cartons des Rois, K. 91, No. 14.

M.D.LVIII. 15 JUIN.

ATTESTATION par Blaife Madronnet contrerolleur ordinaire des guerres
 constatant que le payement de la folde des hommes d’armes et archers
 de la compaignie du S^r. d’Aubigny, montant pour trois mois à la somme
 de six mil six cens soixante onze lyres cinq folz tornois “ qui est à raison
 “ de iiiij^e. xxxvi. * T. pour homme d’armes et de ii^e. xvii. l. T. pour ar-
 “ cher,” a été effectuë en sa préférence par les mains de Henry Beli.

payeur de la d. compagnie. *Le xv^e. jour de Juing l'an mil cinq cens cinquante huit.*

Cartons des Rois, K. 91, No. 14.

M.D.LIX. 2 AVRIL.

TRAITE de Cateau Cambresis entre ELIZABETH Reine d'Angleterre et HENRY II. Roi de France, en date du 2 Avril 1559.

Plusieurs articles de ce traité se rapportent à la Reine d'Ecosse, qui y était comprise comme alliée de la France.

J. 652, No. 32.

M.D.LIX.

LITTERÆ potestatis ab ELIZABETH Regina Angliæ ambaxiatoris fuis ut sacramentum Regis et Reginæ Scotiæ, Delphinorum Viennensium, de pace servanda recipiant.

Tr. des Ch. J. 652, No. 36.

M.D.LIX. MARIE STUART.

LITTERÆ quibus ELIZABETH Regina Angliæ, S.S. tactis evangeliis, solemmniter promittit se fideliter observaturam omnes et singulas conventiones pacis initæ apud Castellum in agro Cameracensi, die secunda mensis Aprilis ultimo preteriti inter suos et illustrissimorum Regis ac Reginæ Scotiæ, Delphinorum Viennensium, etc. oratores et ambaffiatores.

Tr. des Ch. J. 652, No. 37.

M.D.LIX. 25 MAI.

INSTRUMENTUM quo notum fit ELIZABETH Reginam Angliæ, presentibus Gulielmo Cecilio equite aurato etc., ex parte sua, et Francisco de Montmorency ex parte Regis et Reginae Scotiæ, folemniter juravisse se omnes et singulas convenciones pacis initæ apud Castellum, in agro Cameracensi, fideliter observaturam. *Anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono die vicesimo quinto mensis Maii.*

Tr. des Ch. J. 652, 38.

M.D.LIX. 22 AOUT, DE PARIS.

NOUVELLES envoyées au Roi d'Espagne par le Sr. de Chantonay, son ambassadeur en France. Le Cardinal de Lorraine et le Duc de Guise veulent écrire à la princesse de Parme et à la Reine d'Angleterre pour réclamer l'arrestation du jeune Comte de Haran qui s'est sauvé d'Ecosse, et vient sur le continent rassembler les moyens de susciter à son retour de plus grands troubles. Le Duc de Suxen a, dit on aussi, chargé sous main, de lever 5000 piétons et 2000 chevaux pour les faire passer en Ecosse.

K. 1384, B. 10, 193.

M.D.LIX. 1^{er} NOVEMBRE, DE BLOIS.

NOUVELLES d'Ecosse envoyées au Roi d'ESPAGNE par le Sr. de Chantonay son ambassadeur en France. Les Ecossois mutinés ont élu quatre chefs le Comte de Haran, le Comte d'Arguy, le Bastard d'Ecosse et le Comte de Linguerne.* Ils ont conjuré de mettre hors de l'île tous

* Glencairn.

les Français et la Reine. On envoie de France de nombreux renforts, ce qui inquiète vivement l'Angleterre.

Il est arrivé dernièrement un gentilhomme venant d'Ecosse qui a parlé plus d'une demie heure au Roi, à la Reine mère, aux sieurs de Vendosme et Cardinal de Lorraine ; on n'a pu savoir les nouvelles qu'il apportait, mais *ils en faisoient maigre mine*. De Blois, le 1^{er} de Novembre 1559.

K. 1384, B. 10, 175.

½

M.D.LX. 27 JUIN, DE S^t. LIGIER.

LETTRE de M^r. de Chantonay, ambassadeur du Roi d'Espagne en France à la Duchesse de Parme. Il lui rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le Cardinal de Lorraine, au sujet des affaires d'Ecosse ; les quelles, selon le Cardinal, sont par suite des violences de l'Angleterre, en si mauvais état, que *veu le peu d'espoir du remede par appointement, le Roy tres Chrestien requiert accomplissement des offres du Roy (d'Espagne ?)*. Sur quoy le S^r. de la Forest a parlé à vostre altesse, et désirerait d'après ces offres, avoir trente navires à ajouter aux trente qu'il a résolu d'envoyer au secours de ceux de " Petit Lit."

K. 1385, B. 11, 105.

M.D.LX. 6 JUILLET.

SOMMAIRE des principaux points et articles conclus et accordés entre les Commissaires de la REINE D'ANGLETERRE et ceux du ROI DE FRANCE relativement à l'Ecosse. Le Royaume d'Ecosse sera gouverné par un conseil de douze des seigneurs du pays, dont sept seront nommés par la Reine et cinq par le Parlement. Toutes choses passées depuis le mois de Mars 1558 seront oubliées : Il ne restera plus en Ecosse que six vingt

foudars Français. Petit Lit fera démoli, et les fortifications de Dumbar rafées.

K. 1385, B. 11, 213.

M.D.LX.

“ SOMMAIRE des articles accordez et arreftez^{*} en Parlement d'Efcoffe.”
Les prierès des Saints font abolies, la puiffance du Pape déclarée nulle.
La célébration de la meffe ou fen audition feront punies la premiere
fois par la confiscation des biens, la feconde par le banniffement, la
troifieme par la mort. *La loi d'oblivion eft approuvée*, etc.

K. 1385, B. 11, 135.

M.D.LX.

LETTRE autographe de MARIE STUART au Roi d'Espagne.—Elle le remercie des regrets qu'il lui a témoignés à l'occafion de la mort de la Reine, fa mère.

K. 1385, B. 11, 149.

M.D.LX. 24 MARS, à WESTMINSTER.

MANIFESTE d'ELISABETH contre les prétentions de la Reine d'Ecoffe à la couronne d'Angleterre, prétentions qui ne font dues, dit-elle, qu'aux ambitieux deffeins de la maifon de Guife.

K. 1385, B. 11, 182.

M.D.LX. 8 AVRIL, à TOLEDE.

LETTRE de l'Aubespine, Evêque de Limoges, ambassadeur de France en Espagne, à PHILIPPE II.—Il lui mande de la part du Roi de France, que la conduite de la Reine d'Angleterre, doit ôter tout espoir de terminer les affaires d'Ecosse par un traité de paix, et qu'en conséquence le Roi est décidé à envoyer des secours, mais que pour ôter à l'Angleterre toute crainte d'invasion de sa part, il accepte la proposition du Roi d'Espagne, de joindre à ses troupes des troupes Espagnoles, et qu'il a déjà écrit à la Duchesse de Parme pour savoir combien elle en pourrait fournir.

K. 1385, B. 11, 177.

M.D.LXI. 11 JUILLET.

RELATION envoyée au Roi d'ESPAGNE des préparatifs qui se font à Rouen, Dieppe et au Hâvre pour l'expédition d'Ecosse.

K. 1386, B. 13, 202.

M.D.LXI.

LETTRE autographe de MARIE STUART au Roi d'Espagne.—Elle le remercie de la part qu'il veut bien prendre à la douleur où l'a plongée la mort du Roi son mari, et des consolations qu'il donne à *la plus affligée pauvre dame qui soit sous le ciel.*

K. 1385, B. 12, 173.

M.D.LXIV. 11 AVRIL.

TRAITE de Troyes entre ELIZABETH Reine d'Angleterre et CHARLES IX. Roi de France, 11 Avril 1564, après Paques.

Les Ecoffais font compris dans ce traité comme aliés de la France.

Tr. des Ch. J. 652, No. 40.

M.D.LXV. 10 SEPTEMBRE, DE GLASGOW.

LETTRE autographe de MARIE STUART au Roi d'Espagne.—Elle follicite son secours pour la répression de l'hérésie en Ecoffe. L'établissement de ces malheureuses erreurs tend à l'entière ruine des Catholiques, et met la couronne en danger. *De Glasgo ce x. de Septembre.*

K. 1388, B. 18, 299.

M.D.LXVIII.

LITTERÆ potestatis ab ELIZABETH Regina Angliæ ambaxiatoribus suis ad tractandum de pace cum Rege et Regina Scotiæ. *Anno regni decimo.*

Tr. des Ch. J. 652, No. 39.

M.D.LXXII. 19 AVRIL.

ARTICLES de la ligue deffensive accordée entre le Roi de France CHARLES IX. et ELIZABETH d'Angleterre (confirmé plus tard par HENRI III.)

Articles 20 et 21 relatifs à l'Ecoffe : Sommaire de l'art. 20—Comme il est arrivé que les Ecoffais ont, contre les traités de paix, favorisé et recueilli les rebelles Anglais et se font même joints à eux pour ravager les frontieres d'Angleterre, il est permis à la Reine de ce pays, dans les cas où pareille chose arriverait encore, d'employer la force des armes pour contraindre l'Ecoffe à lui livrer les rebelles. En semblable circonstance le Roi de France aurait le même droit.

Article 21—Le Roi de France et la Reine d'Angleterre s'engagent à rendre les forteresses et à rappeler les garnisons qu'ils peuvent avoir en Ecoffe.

K. 1406, B. 58, 154.

M.D.LXXIV. 24 SEPTEMBRE.

LETTRE autographe de MARIE STUART à la Reine d'Espagne.

Elle s'excuse de ne lui avoir pas écrit pendant les onze mois d'étroite prison qu'elle a subis ; ou *la regarde de si près que peu de chose servirait d'excuse pour lui faire un pire tour que de la retenir malgré elle*. On lui fait de belles promesses pour la faire changer de religion mais elle n'y consentira jamais. Elle rappelle à la Reine d'Espagne un propos qu'elle lui a entamé en se jouant et qu'elle prend en bon escient, le mariage d'une des filles d'Espagne avec le jeune roi d'Ecoffe. Elifabeth propose de le faire naturaliser et de l'adopter pour son fils, mais

ce ferait le rendre de leur religion méchante, et plutot le lui donner Marie l'enverrait en Espagne.

De Boton, ce xxiii. de Septembre.

K. Cartons 1397, B. 37, 269.

M.D.LXXXIII. 13 JUILLET, DE ST. ANDRÉ.

LETTRE signée en chiffres, envoyée en France au nom des Sieurs de Douy et Robert Merwis.—On informe que le Roi d'Ecosse, selon sa promesse, s'est le 28 Juin dernier, retiré au chateau de St. André, a exilé les Comtes d'Angous, de Glamis et leurs adhérents, et a *retenu près de sa personne les Comtes d'Argyle, de Montrois, Rothes, de la Marche, grand oncle de S. M. Marechal de Gourye auquel principalement sa M. se confie et par lui et son conseil se gouverne.* Le Roi est tenu à beaucoup de réserve dans ses relations avec la France par la crainte de l'Angleterre. Aussi desire-t-il que le Roi très chrétien lui envoie promptement ses ambassadeurs et que ce soit la personne à laquelle est adressée cette lettre.

K. 1404, B. 54, 117.

M.D.LXXXIII. 17 JUILLET, DE LILLE.

LETTRE écrite de Lille à Don Juan de Tassis ambassadeur d'Espagne en France.—On l'informe que ceux de Bruges ayant appris la reddition de Nieupoort, mandèrent en toute diligence la garnison de Menin composée de onze compagnies d'Ecoffais lesquels en fortirent le dimanche matin, laissant dans la place douze pièces d'artillerie, 16,000 livres de poudre et quelques bleds.

K. 1404, B. 54, 130.

M.D.LXXXV. 15 AOUT.

LETTE autographe de MARIE STUART au Roi de France.—Elle lui recommande d'autant plus instamment le fleur de Mauvissiere, retournant de son ambassade d'Ecoce, "qu'en défaut que si peu qui me reste de " moyens en ce monde ne me permette de le reconnoître selon ses " mérites et ma bonne volonté."

Elle prie le Roi de confirmer le don qu'elle a fait à cet ambassadeur du Caillage de Vitri "qui est en sa disposition, en quoi elle a elle-même " grand intérêt pour la manutention de ses droits."

Reg. K. 636, fo. 787.

M.D.LXXXVI. 15 MAI.

EPISTOLA quâ Georgius comes de Huntlie ad religionem Catholicam in Scotiâ restituendam, et Regem suum in libertatem vindicandum è consilio magnanimi D. ducis Guisii, Hispaniarum regis opem implorat. *Elginæ Moraviæ, xv. Maii anno Domini 1586.*

K. 1406, B. 57, 362.

M.D.LXXXVI. 20 MAI, DE CHARTLEAU.

LETTE de MARIE STUART à Don Bernardino de Mendoce.—Elle le prie de lui dire librement son avis sur quelques ouvertures qu'elle compte faire au Roi d'Espagne, à savoir que l'obstination de son fils dans l'hérésie ne lui laissant plus gueres d'espérance de le voir retourner au giron de l'Eglise, elle veut céder par testament à S. M. C. son droit de succession à la couronne d'Ecosse. Elle recommande le plus grand secret à

Don Mendoce, car la révélation de ce projet ferait en France la pere de fon douaire, en Ecoſſe fon entière rupture avec fon fils, et en Angleterre fa totale ruine et deſtruction. *De Chartleau en Angleterre, le .xx. de May 86.*

K. 1406, B. 57, 240.

M.D.LXXXVI. 20 MAI, EDIMBOURG.

EPISTOLA quâ Johannes comes de Mortoun, iisdem ac Claudius Hamilton et Huntleus comes cauſis motus, Hispaniarum Regis opem implorat.

Edinburgi, vigefimo die Maii 1586. Cachet plaqué ſur papier.

K. 1406, B. 57, 359.

M.D.LXXXVI. 20 MAI, à EDIMBOURG.

EPISTOLA quâ Claudius Hamilton, rerum Scotiæ ſtatu, Regine que Angliæ nefandis facinoribus expoſitis, Hispaniarum regem certiozem facit, ſe et alios regni proceres, Scotiæ regem ex hoſtium manibus erupturos reſtauratuſque Catholicam religionem dum modò ex parte ipſius Catholici regis, quam opem ſperant, ſenſerint. *Edinburgi, viceſimo die Maii 1586.*

K. 1406, B. 57, 360.

M.D.LXXXVI. 2 JUILLET.

LETTRE de MARIE STUART à Don Bernardino de Mendoce.—Elle l'aſſûre qu'elle n'impute à mal à qui que ce ſoit et ſurtout au Roi d'Eſpagne le retardement de leurs deſſeins. *Puiſque c'eſt la volonté de*

Dieu qu'elle souffre encore, elle est pressée de ployer et tendre le col sous le joug. Elle a donné charge à son ambassadeur de parler à don Menodoce de sa part, pour le paiement de quelque argent avancé, il y a environ trois ans, par les sieurs Paget, Arondel et Morgan, sous la garantie du Pape et du Roi d'Espagne. *Le second de Juillet 1586.*

K. 1406, B. 57, 70.

M.D.LXXXVI. 16 JUILLET.

LETTRE non signée et sans adresse écrite sans doute à Don Bernardino de Mendoce, et accompagnant la pièce, (B. 57, 238.) *Propositions des Seigneurs Ecoffais.*—"J'ai prié monsieur l'ambassadeur d'Ecosse* " vous communiquer une entreprinse de la quelle je ay basti le fondement il y a fort longtemps avec beaucoup de peine n'ayant peu retirer " le fruit jusques à présent que j'ai attiré les principaux Seigneurs de " Ecosse à la résolution qu'il vous fera entendre." Il envoie ample dépêche à ce sujet, au Roi d'Espagne, par un gentilhomme Ecoffais qui ne passera point par Paris de crainte d'y être découvert. Cette lettre est probablement de Mucius, (le Duc de Guise.)

K. 1406, B. 57, 237.

M.D.LXXXVI. 27 JUILLET, à CHARTLEY.

LETTRE de MARIE STUART à Don Bernardino de Mendoce.—Elle se félicite du commencement de revanche pris contre les attentats de la Reine d'Angleterre par le Roi d'Espagne dont la longue patience amortissait la confiance des Catholiques et la décourageait elle-même. Pouvant compter maintenant sur les intentions de S. M. C. elle a fait parvenir aux principaux Catholiques un dessein, pour l'exécution duquel elle

* Robert Bruce?

les engage à dépêcher un d'entre eux chargé de se concerter avec Don Mendoce. Cet envoyé l'informerá “des moyens de ma sortie d'ici laquelle je entreprendray sur moy de effectuer moyennant que je soye “ avant assuré des armes faites.”

De Chartley, ce 26 Juillet 1586.

Recevida. 8 de Septembre.

K. 1406, B. 57, 115.

M.D.LXXXVI.

CERTAINS avis touchant les lettres et articles présentés au Roy (d'Espagne) par Robert de Bruce Ecossois. (Voir les pieces, B. 57, 237, et 238.)—Robert Bruce fait remarquer au Roi d'Espagne l'importance de cette affaire qui, avec trois fois moins de deniers que toute autre, peut produire un effet si utile ou si honorable, ne fut ce que pour ramener, à la foi Catholique le Royaume d'Ecosse et par suite l'Angleterre et l'Irlande. Quels immenses avantages n'offrir par en outre l'occupation de l'Ecosse ? Elle chasse les Anglais des Pays bas, donne la clef de leur patrie et permet de détruire dans sa source l'hérésie, seule cause du bouleversement de l'Europe. Le Roi d'Espagne est supplié de hâter sa décision, afin de ne point manquer la saison favorable, et le prétexte que donne la détention du jeune Roi par ses ennemis.

K. 1406, B. 57, 358.

M.D.LXXXVI.

LITTERÆ, quibus JACOBUS Rex Scotorum, clemenciæ PHILIPPI Hispaniarum Regis commendat aliquot Scotos cives, cum navi bonique fuis in portu D. Luce detentos, culpam eorum imprudenter potiùs quam maliciose commissam, asserens. *Datum apud regiam nostram Sanctæ Crucis*

quarto decimo Cal. Jan. anno salutis millesimo quingentesimo octuagesimo sexto.

JACOBUS REX.

Scellé du grand sceau d'Ecosse plaqué sur papier.

K. 1406, B. 59, 59.

M.D.LXXXVI.

LES Princes et Seigneurs Catholiques d'Ecosse, ayant résolu de rétablir leur religion en ce royaume, de chasser la faction Anglaise et de délivrer leur roi et la reine sa mère, supplient le ROI D'ESPAGNE de leur vouloir accorder six mille hommes soudoyés pour un an seulement, cent cinquante mille écus pour fournir aux frais de la guerre, et pour les deux années suivantes quelque autre somme ; ils s'engagent moyennant ce secours à mener à bonne fin leur sainte entreprise, à ne jamais fournir levée de guerre contre S. M. C., à lui remettre dès maintenant un ou deux bons ports voisins de l'Angleterre, et à faire en sorte que leur Roi, une fois délivré des mains des rebelles qui le retiennent, retourne au giron de l'Eglise, et ne contracte mariage que de l'avis de sa dite M. Catholique.

K. 1406, B. 57, 238.

M.D.LXXXVII.

HARANGUE de M^r. de Bellievre, ambassadeur de France, à la REINE ELIZABETH d'Angleterre pour la supplier au nom du Roi son maître de ne point mettre MARIE STUART en jugement.

Copie chargée de notes curieuses, envoyée par Don Mendocce au Roi d'Espagne.

K. 1406, B. 59, 61.

M.D.LXXXVII. 3 MAI.

LETTRE de Mucius (Pseudonyme du Duc de Guise dans sa correspondance avec l'Espagne) à Don Bernardino de Mendoza.—*Il a été infiniment honoré de la faveur que le Roi d'Espagne lui a faite, sur le décès de la Reine d'Ecosse dont la punition et vengeance ne peut beaucoup tarder.* Quant aux dépêches de Bruyse, puisque le Prince de Parme demande que les seigneurs Ecoffais fournissent eux-mêmes les navires, ce qui ne pourrait se faire sans un délai fatal à l'entreprise, (voir la lettre de Bruyse à Don Mendoza 2^{8bre}. 1587,) ne vaudrait-il pas mieux qu'on les envoyât directement d'Espagne sans attendre la réponse des seigneurs, afin de profiter de l'été.

K. 1406, B. 59, 77.

M.D.LXXXVII. 12 JUIN.

LETTRE de Mucius (Pseudonyme du Duc de Guise) à Don Bernardino de Mendoza.—Il le prie de lui indiquer quelque adresse pour sortir de l'embarras où il se trouve. Le Roi d'Ecosse lui demande avis et conseil, et comme il est impossible que les seigneurs Ecoffais, et entre autres M^r. de Glasgow, n'aient pas instruit leur maître de la part qu'il a prise dans la négociation de Bruyse il ne peut d'un côté, *faire l'ignorant avec honneur*, et de l'autre *contrepeser à l'obligation qu'il a au très humble service du Roi d'Espagne.* Car s'il tient le Roi d'Ecosse pour cousin, il tient S. M. C. pour père commun et de tous les Catholiques et de lui en particulier.

K. 1046, B. 59, 178.

M.D.LXXXVII. 2 OCTOBRE.

LETTRE de Bruyse (Robert Bruce?) à Don Bernardino de Mendoza, ambassadeur d'Espagne en France.—Il lui rend compte de son retour en Ecosse, après un long retardement en Bretagne. Les seigneurs Catholiques auxquels il a fait part du succès de sa négociation, ont loué Dieu de la faveur accordée par sa Majesté Catholique à leurs saintes entreprises, tout en déplorant que le malheureux retard de Bruce les ait empêchés de profiter de la saison des navires. Bruce a fondé les dispositions du Roi en lui offrant des secours de la part du Roi d'Espagne s'il voulait venger la mort de la Reine sa mère, à quoi ce Prince s'est d'abord déclaré fort enclin, mais son secrétaire, chancelier, et ceux de la faction d'Angleterre qui l'entourent ont bientôt changé ces dispositions, en raison de quoi les seigneurs Catholiques agissant pour leur propre compte, sont d'avis qu'on leur envoie le plus tôt possible les secours d'Espagne, avec le Comte Morton leur associé. Ils se tiendront prêts à les recevoir à Petit Lit. Ils offrent de frêter des navires pour le transport, si mieux, on ne trouve à leur en expédier de Flandres ou de France. Cette lettre doit être communiquée au Prince de Parme.

K. 1406, B. 58, 172.

M.D.LXXXVII. 4 NOVEMBRE.

LETTRE de Robert Bruce au Duc de Parme.—Il lui reitère que le Roi d'Espagne a la plus belle occasion qui lui fera jamais offerte de s'emparer de l'Ecosse; la plupart des seigneurs Catholiques de ce pays ont déjà débattu et résolu qu'il étoit expédient au bien public d'estre fournis à la couronne d'Espagne, et le Comte de Honteli (Huntley), qui

est le premier fujet du Royaume, fait affurer le Roi Catholique, qu'il est pret ainsi que ceux de son parti à le rendre possesseur de l'Ecosse s'il veut concourir à cette fin avec ses forces.

K. 1407, B. 61, 119.

M.D.LXXXVII. 6 NOVEMBRE, DE LILEBOURG.

LETTRE de Robert Bruce à Don Bernardino de Mendoce, ambassadeur d'Espagne en France.—Il l'informe que le capitaine Tomas (sic) (ailleurs Juan) Foster ayant fait grande instance *pour avoir lettres et être particulièrement employé vers ces quartiers là*, on a du, pour le ménager, lui donner des lettres de crédit, mais que les seigneurs Catholiques ne sont nullement d'avis de l'employer en ces affaires, à cause de sa témérité et de son incapacité. On ajournera donc sa mission de temps à autre, pendant qu'à son inscu, l'on emploiera des envoyés convenables, ou si Don Mendoce l'aime mieux *il peut faire semblant de ne faire plus esiat de l'Eſcoce ni de son amitié ains de les répudier comme de trop grand couſt et de peu de profit.*

K. 1406, B. 58, 6.

M.D.LXXXVII. 23 NOVEMBRE.

LETTRE de MARIE STUART, après sa condamnation à mort, à Don Bernardino de Mendoce.—Elle le remercie une dernière fois de l'intérêt qu'il a pris à sa captivité. Elle s'estime heureuse de mourir pour la religion Catholique, quoique ses ennemis disent qu'elle ne meurt pas pour religion mais pour avoir voulu faire mourir leur Reine. “ Par despit “ que je ne veux parler ils vindrent hier lundi oster mon days disant que “ je ne estois plus que une fame morte sans nule dignité. Ils travail- “ lent en ma falle. Je pense que c'est pour faire un eschafault pour “ me faire jouer le dernier acte de la tragédie. Se meurs en bone

“ querelle et estant ayse d’avoir quite mon droit au Roi vostre Maistre.
 “ Je ay diét que mon fils ne retournant au giron de l’Eglise j’advouais
 “ que je le congnoissois le plus digne Prince et plus profitable pour le
 “ protecion de cette isle. J’en efcris autant à sa sainteté,” etc.

De Fordringay ce mercredi le 23 de Novembre. *Recivio se en Paris*
a 15 de Otubre [Decembre?] 1587.

K. 1406, B. 58, 173.

M.D.LXXXVII. 10 JANVIER, DE PARIS.

LETTRE de Charles Arundell à Mr. d’Idiaque conseiller de guerre de
 S. M. Catholique à Madrid. (Voir son autre lettre du 15 Mars même
 année.)—Il renouvelle les protestations de son dévouement à l’Espagne,
 dévouement dont les lettres de Don Mendocce doivent assez témoigner à
 son honneur. “ Veu que toutes intelligences d’importance qu’il scau-
 “ rait avoir de noz pais et terres circonvoisins n’eussent sceu sortir en
 “ lumier par autre industrie que la mien.” Il prie donc que pour ne
 point priver l’Espagne d’une *pareille perfection de service*, on mette plus
 d’exactitude dans le payement de sa pension.

Paris, le 10 de Janvier 1587.

Cachet plaqué sur papier.

K. 1406, B. 59.

M.D.LXXXVII. 15 MARS.

LETTRES de Charles Arundell à Mr. d’Idiaques conseiller de guerre
 de sa M. Catholique à Madrid.—Après des compliments sans nombre
 et des protestations de dévouement à l’Espagne, il ajoute : “ Quant au
 “ présent estat de nostre très misérable pays ne suis pas tant dépourveu
 “ d’espoir, que ne rest quelque dragme au Roy mon maistre en qui par
 “ consentement universel de noz patriotz rest le but de ce bonheur qui

“ Dieu a réservé pour nous, tant pour l'intérêt qu'est en sa personne que pour la donation de feu Royne d'Ecosse, joynt avec la comodité non seulement de parvenir à son dit héritage que aussi avec tout plénitude pour réparer tous les voleries, tortes et injures déjà commis contre sa grandeur par la plus énorme et barbare créature de sa fêxe qu'oncque porta corone ou sceptre.” Il ne saurait dire combien de Catholiques Anglais, tant dedans que dehors le Royaume *endurent un langueur continuel pire que la mort mesmes en espoir de ce jour la.*

De Paris, le 15 de Mars. Scellée.

K. 1406, B. 58.

M.D.LXXXVII. 4 MARS.

LETTRE écrite d'Angleterre à un Conseiller du Roi d'Ecosse.—On cherche à lui prouver que le Roi d'Ecosse ne doit point entreprendre de venger la mort de sa mère, mais au contraire faire tout son possible pour entretenir l'union des deux couronnes. “ Car si pour ceste occasion il tache de faire la guerre contre ce Royaume (d'Angleterre) il faudra considérer trois points; le premier si la guerre semblera juste et honneste à la vue de chacun; 2°. le moyen d'y perséverer; 3°. quelle serait la conclusion et fin d'icelle et mesmement touchant ce qu'il prétend à la succession de ceste couronne que par ce fait tombera en dispute.” L'auteur de la lettre, apres une longue discussion sur chacun des trois points, conclut que la fin de ceste guerre serait la ruine de l'Ecosse, et engage vivement à ne point la tenter. *De Greenwich, le 4 de Mars 1587.*

K. 1406, B. 59, 122.

M.D.LXXXVII.

PAMPHLET contre ELISABETH d'Angleterre après l'exécution de MARIE STUART sous le titre de : *De Jezabelis Anglæ parricidio varii generis poemata Latina et Gallica.*

Imprimé envoyé par Don Mendoce au Roi d'Espagne.

K. 1406, B. 59, 31.

M.D.LXXXVII.

AVIS envoyé au Roi d'Espagne sur les affaires d'Ecosse.—Le Roi d'Ecosse arriva le 12 Avril à Domfris “pour mettre la main sur le collet “à Maxwell.” Mais celui-ci était parti la nuit précédente, sur un avertissement que les grands seigneurs soupçonnent avoir été donné par le Roi lui-même. “On ne peut encore a percevoir quel trayn ilz prendrent de “paix ou de guerre car ils n'ont pas encore reçu la réponse de France “qu'ils attendent toujours.” On parle de tenir bientôt une assemblée mais on ne fait où. Il y a contention entre le Seigneurs du Nord et ceux du Sud, la plupart de ces derniers ne viennent point trouver le roi. Ce prince vient d'envoyer un ambassadeur en Dannemarck. On croit que c'est pour traiter quelque mariage avec la fille du Roi de ce pays.

K. 1406, B. 59, 132.

M.D.LXXXVIII. 30 AVRIL, à ROUEN.

LITTERÆ quibus Johannes episcopus Rossenensis de liberali provisione septingentorum ducatorum super Episcopatum Cassanensem sibi assignata, Hispaniarum Regi gratias agit.

Rothomagi, xxx. Aprilis M.D.lxxxviii.

K. 1407, B. 60, 242.

M.D.LXXXVIII. 5 FEVRIER.

NOUVELLES d'Ecoffe envoyées au Roi d'Espagne.—Le 5 Février Maître Jacques Gordon, de la compagnie de Jesus, oncle du comte de Huntley fut mandé par le Roi sur la promesse qu'il n'aurait point de mal et en fut en effet fort humainement traité. L'après diner le roi disputa contre lui sur la religion depuis deux heures jusques à sept, en la présence de toute la cour. *Maître Jacques Gordon répondit aux longs discours du Roi le quel a une éloquence naturelle admirable, un esprit fort aigu et très grande mémoire, car il fait par cœur une grande partie de la Bible.* Détails de leur conversation.

K. 1407, B. 60, 160.

M.D.LXXXVIII. 18 FEVRIER, DE S^r. JEHAN.

LETTRE de Robert Bruce à Don Bernardino de Mendoza.—Il demande de nouveau que l'on presse la venue du secours d'Espagne. La position des lords Catholiques est critique. Le Roi, les ministres, la reine d'Angleterre tout est contre eux. On cherche à les écraser avant l'arrivée des Espagnols, afin que ceux ci ne trouvent aucune assistance à leur débarquement. Si tout le secours ne peut partir encore, qu'on envoie du moins ce que l'on a de pret en hommes et en argent surtout.

K. 1407, B. 60, 38.

M.D.LXXXVIII. 28 FEVRIER, et 6 MARS.

LETTRE de Robert Bruce à Don Bernardino de Mendoza.—Il lui annonce que les lords Catholiques ont grossi leur parti de plusieurs Seigneurs hérétiques mécontents, entre autres de lord Hamilton l'aîné

qui se montre fervent pour la défense du Comte de Huntley son neveu. On lui a fait voir qu'on voulait démembrer sa maison pour la mieux ruiner. Qu'on avait commencé par le Comte de Morton son cousin, et que l'on continuait contre Huntley. C'est donc le moment plus que jamais de presser l'envoi du secours d'Espagne.

K. 1407, B. 60, 38.

M.D.LXXXVIII.

“MEMORIAL pour faire arrester trois navires se disantes Ecoffoises et ensemble leur marchandise qui sont a ceste heure ici chargées en Espagne au nom de Guillaume Honter marchand Ecoffois, jusques à mon arrivée qui fera bien tost car la dite marchandise appartient au Prévoist de Londres et ses adherents.”

K. 1407, B. 60, 227.

M.D.LXXXIX. 7 DECEMBRE.

NOUVELLES apportées à Rouen par un marchand venant d'Ecosse.— Le Roi avant son départ avait mis en liberté Mylord Claude et le Comte de Morton, ainsi que les autres seigneurs détenus.—Il avait établi pour gouverner le pays en son absence, cinq seigneurs à savoir Mylord Hamilton, comme chef du conseil, le duc de Lennox, le comte de Bothwel, Mylord Boyd, et un cinquième dont on ne fait le nom, mais qui n'était pas Huntley.—Après une harangue à la noblesse et à ceux d'Edimbourg pour la conservation du Royaume, le Roi est parti accompagné de 7 navires, de ses familiers et de 300 autres gentilshommes. Ce marchand ajoute avoir appris à Calais que le Roi d'Ecosse était arrivée dans cette ville, qu'il y avait rencontré les deux Reines et que tous ensemble avaient resolu de passer par terre en Danemarck pour s'y hyverner.

K. 1407, B. 62, 221.

M.DC.LXVI.

REMONTRANCES adressées au Roi LOUIS XIV. par le commandant des Mousquetaires au sujet de la préséance obtenue par les gens d'armes Ecoffais, dans le service de la maison du Roi.

Cette plainte contient une histoire abrégée des gardes Ecoffaises en France.

R. K. 639, f^o. 69.

INDICATION SOMMAIRE

DES

MANUSCRITS RELATIFS À L'HISTOIRE D'ECOSSE,

CONSERVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI À PARIS.

COD. 9687.

ALLIANCE entre CHARLEMAGNE et ARCHAJUS Roi d'Ecoffe en 792 et autres traités pour servir à l'histoire de ce Royaume de 1204 a 1436.

(Copies modernes contenant en ce qui concerne l'Ecoffe le réfumé du prétendu traité entre Charlemagne et Archaius, et des traités entre Philippe Auguste et Alexandre II. et Robert 1^{er}. et Charles le Bel.)

COD. 8432.

ALLIANCE de l'Ecoffe avec la France en 1371.

(Copie du traité de Corbeil du mois d'Avril 1326 et d'un traité entre Robert II. et Charles V. Roi de France du 28 8^{bre}. 1371.)

COD. 5954. LAT.

TRAITE d'alliance et de confédération entre la France et l'Ecoffe contre l'Angleterre en 1325.

(Cette pièce se trouve dans un MS. parchemin petit in f°. écrit. du 15^e si. cont. un recueil de traités entre la France et l'Angleterre.)

COD. 6049. LAT.

“ LES ordenances de les trois batailles et de les deux èles de bataille
 “ du Roy à son premier viage en Escocce l'an de son règne neuvième.”

Journal de l'expédition du Roi Edouard III. en Ecoffe l'an 24 de son règne. (Un feul feuillet.)

(Ces deux pièces, qui n'occupent gueres ensemble que deux feuillets, se trouvent dans un MS. parchemin petit in f°. écrit. du 15^e. siècle contenant des pièces et quelques courtes chroniques relatives à l'histoire d'Angleterre.)

COD. 202. S^r. GERMAIN.

TRAITES de paix entre la France, l'Angleterre, et l'Ecoffe depuis 1200.

53. BRIEN.

RECUEIL de traités et autres pièces concernant l'Ecoffe.

(MSS. petit in f°. Pap., environ 120 f^s., composé intégralement de copies de pièces relatives à l'Ecoffe, la plupart du 16^e. siècle, quelques unes remontant jusqu'au 13^e. s. et relat. à J. de Bailleul.)

COD. 54. BRIEN.

RECUEIL de traités entre la France et l'Ecoffe et autres pièces pour servir à l'histoire de ce Royaume de 791 à 1612.

(MSS. petit in f°. Papier. 275 f^s. Copies dont les originaux existent en grande partie aux Arch. du Royaume.)

9987³. BAL.

RECUEIL de pièces originales relatives aux affaires de l'Ecosse de 1432 à 1491.

(Ce MS. petit in f°. de 72 f^{ts}. est entièrement composé de pièces originales, lettres des Rois d'Ecosse, instructions etc. et autres pièces relatives à l'histoire d'Ecosse.)

41. SERILLY.

TRAITES entre la France et les Rois d'Ecosse. Privilèges accordés par les Rois de France aux Ecoffais.

Traités et autres actes entre les Rois d'Ecosse et ceux d'Angleterre.

214. S^r. GERMAIN.

REFLEXIONS des ambassadeurs d'Italie auprès de S. M. B. sur l'Angleterre et l'Ecosse, vers 1572, (en Italien.)

10509².

REMONSTRANCES aux Seigneurs d'Ecosse, 1574.

9126.

LETTRES de MARIE STUART et de la Reine MARGUERITE. (Orig.)

R

8698.

LETTRES de MARIE STUART, etc., Memoires et autres pièces, pour servir à l'histoire de 1561 à 1624. (Orig.)

8690.

LETTRES de MARIE STUART et autres, pour servir à l'histoire de 1563 à 1585. (Orig.)

10512.

FRANCISCO Marcaldi: Narrazione dello stato della Regina di Scotia. 1581.

(1542.—Sorb. le même.)

203. N. D.

ECRIT adressé à la Reine d'Angleterre en faveur de la Reine d'Ecosse par M^r. de Bellièvre.

1081. S^r. V^{or}.

REMONTRANCES à la Reine d'Angleterre par M^r. de Bellièvre en faveur de MARIE STUART.

1103. S. VICT.

AVIS de ce qui s'est fait en Angleterre par M^r. de Bellièvre en 1586, au sujet de MARIE STUART.

1111. S. VICT.

RELATION de la mort de MARIE STUART.

9289.

LETTRES et autres pièces, pour servir à l'histoire de 1528 à 1634.
Dont la relation de la mort de MARIE STUART. (Orig. et Cop.)

COD. 8708.

REGISTRE des dépêches et instructions envoyées par M^r. Pinart aux
ambassadeurs du Roi en Angleterre et en Ecoſſe de 1584 à 1588.

126. S^t. GERMAIN.

PANEGYRIQUE de MARIE STUART.

1966. S. GERM.

ORAISON funèbre de la Reine d'Ecoſſe, 1587.

311. SUPPL.

RAPPORT de la manière de l'exécution de la Reine d'Ecoſſe par le pre-
vot de la Comté de Northampton, préſent.

132 INDICATION SOMMAIRE DES MANUSCRITS, &c.

5106^s.

DISCOURS de la Reine Elifabeth aux ambassadeurs de France sur la mort de MARIE STUART, et noms de ceux qui ont assisté à son jugement.

1094. s. VICT.

LETTRE des Ecoffais au Roi d'Angleterre touchant l'union des deux Royaumes, 1607.

1081. s. VICT.

MANIFESTE des Ecoffais à leurs frères d'Angleterre.

1068. s. VICT.

LA vita del Re di Scotia al presente chiamato alla corona d'Inghilterra.

33. SERILLY.

LETTRES du Seigneur Louis Vallareffo, ambassadeur de Venise près JACQUES 1^{er}. Roi d'Angleterre et d'Ecosse de 1622 à 1624.

Le même 33ⁱ.

COD. 9679.

CHRONIQUE de l'Ecosse abrégée.

